

REFERENCES

**Cde :** REF N° 4503253887  
**Devis :** DRR19-00262  
**Reçu Rouen, le** 17/10/19 **Preleve le** 17/10/19  
**Demandeur:** MME GUEROULT Audrey  
**ClientID:** ECH 1 - 6843  
**Description:** EAU  
**Nature:** Eau  
**Commentaire:**  
 Echantillon congelé à réception au laboratoire et maintenu congelé jusqu'aux essais pour analyse de la DBO5.

LUBRIZOL FRANCE  
 25 QUAI DE FRANCE  
 CS 61062

76173 ROUEN  
 FRANCE

Rouen, le 8 novembre 2019

RAPPORT D'ESSAI  
**RNR19-00954.001**

Page 1 / 6

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
<b>Analyse pour recherche d'amiante sur matériaux vrac par META par couche</b>			
(NFX 43-050 + méthode interne)			
<b>Résultat (T)</b>		Amiante non détectée	
<b>Type d'amiante (T)</b>		-	
<b>Nombre de préparations (T)</b>		1	
<b>Mercuré (*)</b>	22/10/19	<0,0002	mg/L
(ME233 FAVF)			
<b>Composés organiques volatils</b>	21/10/19		
(ME442 HSGCMS)			
<b>Chlorure de vinyle</b>		<0,1	µg/L
<b>1,1-dichloroéthylène</b>		<1	µg/L
<b>Dichlorométhane</b>		<2	µg/L
<b>Trans 1,2-Dichloroéthylène</b>		<2	µg/L
<b>1,2-dichloroéthane</b>		<2	µg/L
<b>1,1-dichloroéthane</b>		<2	µg/L
<b>Cis 1,2-dichloroéthylène</b>		<4	µg/L
<b>Bromochlorométhane</b>		<2	µg/L
<b>Chloroforme</b>		<0,2	µg/L
<b>Tétrachlorure de carbone</b>		<0,1	µg/L
<b>1,1,1-trichloroéthane</b>		<0,05	µg/L
<b>Trichloroéthylène</b>		<0,1	µg/L
<b>1,2-dichloropropane</b>		<2	µg/L
<b>Bromodichlorométhane</b>		<0,5	µg/L
<b>Cis 1,3-dichloropropène</b>		<2	µg/L
<b>Trans 1,3-Dichloropropylène</b>		<2	µg/L

(\*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

(F) : Essai sous traité à SGS Frésenius à Herten - NF EN/CEI 17025 équivalence COFRAC - DAKS n° D-PL-14115-07-00 (E) : Essai sous traité à SGS France à Evry - COFRAC N° 1-6446

(2) : Essai sous traité dans un laboratoire partenaire.

Les abréviations ME ou MO citées dans le champ « paramètres » du présent rapport, signifient « Méthode interne » (adaptation du texte de référence [ci](#) cité après).

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm) et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-and-Conditions.es.pdf>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/est ont été extraite(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
<b>Composés organiques volatils</b>	21/10/19		
(ME442 HSGCMS)			
<b>Tétrachloroéthylène</b>		<0,2	µg/L
<b>1,1,2-trichloroéthane</b>		<0,2	µg/L
<b>Dibromochlorométhane</b>		<0,2	µg/L
<b>1,3-dichloropropane</b>		<2	µg/L
<b>1,2-dibromoéthane</b>		<2	µg/L
<b>Bromoforme</b>		<0,2	µg/L
<b>Benzène (*)</b>		8,95	µg/L
<b>Toluène (*)</b>		17,5	µg/L
<b>Ethylbenzène (*)</b>		0,498	µg/L
<b>m,p-Xylènes (*)</b>		2,18	µg/L
<b>o-Xylène (*)</b>		2,35	µg/L
<b>Styrène (*)</b>		1,06	µg/L
<b>Isopropylbenzène (*)</b>		0,484	µg/L
<b>n-Propylbenzène (*)</b>		1,65	µg/L
<b>1,3,5-Triméthylbenzène (*)</b>		3,73	µg/L
<b>1,2,4-Triméthylbenzène (*)</b>		16,3	µg/L
<b>Secbutylbenzène (*)</b>		<0,4	µg/L
<b>1,2,3-Triméthylbenzène (*)</b>		19,2	µg/L
<b>ST-DCO (*)</b>	22/10/19	864	mg/L
(ISO15705)			
<b>DBO5 (*)</b>	24/10/19	120	mg/L
(NFEN1899-1)			
<b>POLYCHLOROBIPHÉNYLES (PCB, LQb) (F)</b>	21/10/19		
(DIN 38407-2)			
<b>PCB 28 (F)</b>		<0,01	µg/L
<b>PCB 52 (F)</b>		<0,01	µg/L
<b>PCB 101 (F)</b>		<0,01	µg/L
<b>PCB 118 (F)</b>		<2	µg/L
<b>PCB 138 (F)</b>		<0,01	µg/L
<b>PCB 153 (F)</b>		<0,01	µg/L
<b>PCB 180 (F)</b>		<0,01	µg/L
<b>POLYCHLOROBIPHÉNYLES (PCB) - LC-MSMS (F)</b>	21/10/19		
(ISO 18073)			
<b>PCB 77 (F)</b>		<0,2	ng/L
<b>PCB 81 (F)</b>		<0,02	ng/L
<b>PCB 105 (F)</b>		<1,0	ng/L
<b>PCB 114 (F)</b>		<0,2	ng/L
<b>PCB 123 (F)</b>		<0,2	ng/L
<b>PCB 126 (F)</b>		<0,02	ng/L
<b>PCB 156 (F)</b>		<0,2	ng/L
<b>PCB 157 (F)</b>		<0,2	ng/L
<b>PCB 167 (F)</b>		<0,2	ng/L
<b>PCB 169 (F)</b>		<0,02	ng/L

(\*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm) et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-et-DocumentL.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/est ont été extraits.

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
<b>POLYCHLOROBIPHENYLES (PCB) - LC-MSMS (F)</b>	21/10/19		
(ISO 18073)			
<b>PCB 189 (F)</b>		<0,2	ng/L
<b>DIOXINES CHLORÉS (TÉTRA À OCTA) ET FURANES - HRGC/HRMS/(F)19</b>			
(ISO 18073)			
<b>2,3,7,8-TCDD (F) (*)</b>		<0,0020	ng/L
<b>1,2,3,7,8-PECDD (F) (*)</b>		<0,0020	ng/L
<b>1,2,3,4,7,8-HXCDD (F) (*)</b>		<0,0020	ng/L
<b>1,2,3,6,7,8-HXCDD (F) (*)</b>		<0,0020	ng/L
<b>1,2,3,7,8,9-HXCDD (F) (*)</b>		<0,0020	ng/L
<b>1,2,3,4,6,7,8-HPCDD (F) (*)</b>		<0,0100	ng/L
<b>OCDD (F) (*)</b>		<0,065	ng/L
<b>2,3,7,8-TCDF (F) (*)</b>		<0,0020	ng/L
<b>1,2,3,7,8-PECDF (F) (*)</b>		<0,0020	ng/L
<b>2,3,4,7,8-PECDF (F) (*)</b>		<0,0020	ng/L
<b>1,2,3,4,7,8-HXCDF (F) (*)</b>		<0,0020	ng/L
<b>1,2,3,6,7,8-HXCDF (F) (*)</b>		<0,0020	ng/L
<b>1,2,3,7,8,9-HXCDF (F) (*)</b>		<0,0020	ng/L
<b>2,3,4,6,7,8-HXCDF (F) (*)</b>		<0,0020	ng/L
<b>1,2,3,4,6,7,8-HPCDF (F) (*)</b>		<0,006	ng/L
<b>1,2,3,4,7,8,9-HPCDF (F) (*)</b>		<0,0060	ng/L
<b>OCDF (F) (*)</b>		<0,020	ng/L
<b>HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES (HAP) - GCMS (F)9</b>			
(DIN 38407-39)			
<b>ACÉNAPHTHÈNE (F) (*)</b>		0,100	µg/L
<b>ACÉNAPHTHYLENE (F) (*)</b>		1,5	µg/L
<b>ANTHRACÈNE (F) (*)</b>		0,550	µg/L
<b>BENZO(A)ANTHRACÈNE (F) (*)</b>		0,930	µg/L
<b>BENZO(A)PYRÈNE (F) (*)</b>		<0,01	µg/L
<b>BENZO(B)FLUORANTHÈNE (F) (*)</b>		<0,01	µg/L
<b>BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE (F) (*)</b>		<0,01	µg/L
<b>BENZO(K)FLUORANTHÈNE (F) (*)</b>		<0,01	µg/L
<b>CHRYSÈNE (F) (*)</b>		0,430	µg/L
<b>DIBENZO(A,H)ANTHRACÈNE (F) (*)</b>		<0,01	µg/L
<b>FLUORANTHÈNE (F) (*)</b>		1,5	µg/L
<b>FLUORÈNE (F) (*)</b>		0,520	µg/L
<b>INDENO(1,2,3-C,D)PYRÈNE (F) (*)</b>		<0,01	µg/L
<b>NAPHTHALÈNE (F) (*)</b>		230	µg/L
<b>PHENANTHÈNE (F) (*)</b>		1,0	µg/L
<b>PYRÈNE (F) (*)</b>		0,540	µg/L
<b>Indice hydrocarbures (C10-C40)</b>	29/10/19		
(NFENISO9377-2)			
<b>Indice hydrocarbures</b>		7,64	mg/L

(\*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm) et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-et-DocumentL.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : Il(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
<b>Indice hydrocarbures (C10-C40)</b> (NFENISO9377-2) <b>Commentaire</b>	29/10/19	Présence d'hydrocarbures lourds > C40	
<b>AZOTE KJELDAHL (E) (*)</b> (NF EN 25663 : 01 Jan 94)	21/10/19	7,1	mg/L
<b>COT (Carbone organique total)</b> (NFEN1484)	21/10/19	205,3	mg/L
<b>Minéralisation MO-0280, NF EN ISO 15587-2 adaptée (*)</b> (MO280)	18/10/19	-	
<b>Eléments en ICP AES</b> (MO176 ICPAES)	23/10/19		
<b>Arsenic</b>		<0,05	mg/L
<b>Cadmium</b>		<0,001	mg/L
<b>Chrome</b>		<0,005	mg/L
<b>Cuivre</b>		<0,01	mg/L
<b>Plomb</b>		<0,01	mg/L
<b>Zinc</b>		5,72	mg/L
<b>Nickel</b>		<0,005	mg/L
<b>Phosphore total (*)</b>		17,1	mg/L
<b>Baryum</b>		0,066	mg/L
<b>Molybdène</b>		0,14	mg/L
<b>Antimoine</b>		<0,02	mg/L
<b>Or</b>		<0,05	mg/L
<b>Erbium</b>		<0,001	mg/L
<b>Argent</b>		<0,05	mg/L
<b>Aluminium</b>		0,031	mg/L
<b>Bore</b>		4,64	mg/L
<b>Béryllium</b>		<0,01	mg/L
<b>Cerium</b>		<0,1	mg/L
<b>Germanium</b>		<0,2	mg/L
<b>Lanthane</b>		<0,1	mg/L
<b>Bismuth</b>		<0,05	mg/L
<b>Europium</b>		<0,001	mg/L
<b>Gallium</b>		<0,001	mg/L
<b>Gadolinium</b>		<0,001	mg/L
<b>Neodyme</b>		<0,001	mg/L
<b>Praseodyme</b>		<0,001	mg/L
<b>Calcium</b>		115	mg/L
<b>Lutetium</b>		<0,001	mg/L
<b>Terbium</b>		<0,001	mg/L
<b>Cobalt</b>		<0,01	mg/L
<b>Hafnium</b>		<0,0005	mg/L
<b>Holmium</b>		<0,001	mg/L
<b>Indium</b>		<0,05	mg/L

(\*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm) et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-et-DocumentLes.htm>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
<b>Eléments en ICP AES</b>	23/10/19		
(MO176 ICPAES)			
<b>Samarium</b>		<0,001	mg/L
<b>Fer</b>		0,51	mg/L
<b>Niobium</b>		<0,001	mg/L
<b>Potassium</b>		4,67	mg/L
<b>Lithium</b>		1,37	mg/L
<b>Magnésium</b>		8,91	mg/L
<b>Scandium</b>		0,057	mg/L
<b>Manganèse</b>		0,024	mg/L
<b>Thorium</b>		<0,0005	mg/L
<b>Sodium</b>		31,7	mg/L
<b>Thulium</b>		<0,001	mg/L
<b>Ytterbium</b>		<0,001	mg/L
<b>Palladium</b>		<0,05	mg/L
<b>Platine</b>		<0,05	mg/L
<b>Silicium</b>		5,82	mg/L
<b>Soufre</b>		15,8	mg/L
<b>Etain</b>		<0,05	mg/L
<b>Strontium</b>		0,19	mg/L
<b>Tantal</b>		<0,1	mg/L
<b>Tellure</b>		<0,05	mg/L
<b>Titane</b>		<0,05	mg/L
<b>Thallium</b>		<0,05	mg/L
<b>Uranium</b>		<0,05	mg/L
<b>Vanadium</b>		<0,05	mg/L
<b>Tungstène</b>		<0,2	mg/L
<b>Yttrium</b>		<0,01	mg/L
<b>Zirconium</b>		<0,05	mg/L
<b>Eléments en ICP MS</b>	21/10/19		
(MO309 ICPMS)			
<b>Sélénium</b>		<5	µg/L
<b>PHTALATES (GCMS) (F)</b>	21/10/19		
(EN ISO 18856)			
<b>Benzyle butyle phtalate (BBP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-(2-éthylhexyle) adipate (DEHA) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-2-éthylhexyle phtalate (DEHP) (F) (*)</b>		9	µg/L
<b>Diallyle phtalate (DAP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Diéthyle phtalate (DEP) (F) (*)</b>		15	µg/L
<b>Di-isobutyl phtalate (DIPB) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Diméthyle phtalate (DMP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-n-butyle phtalate (DBP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-n-décyle phtalate (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-n-nonyl phtalate (DNP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-n-octyle phtalate (DNOP) (F) (*)</b>		<1	µg/L

(\*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm) et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-et-DocumentL.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
<b>PHTALATES (GCMS) (F)</b> (EN ISO 18856)	21/10/19		
<b>Di-n-propyle phtalate (DPP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-n-undécyle phtalate (DUP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Diphényle phtalate (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Anions</b> (NFENISO10304-1)	25/10/19		
<b>Chlorure (*)</b>		27	mg/L
<b>Fluorure (*)</b>		2,3	mg/L
<b>Nitrite (*)</b>		<1	mg/L
<b>Orthophosphate (*)</b>		22	mg/L
<b>Bromure</b>		<1	mg/L
<b>Nitrate (*)</b>		1,3	mg/L
<b>Sulfate (*)</b>		19	mg/L
<b>Halogènes</b> (Electrode spécifique)	05/11/19		
<b>Fluor</b>		<10	mg/L
<b>Matière en suspension (*)</b> (NFEN872 (filtre whatman GF/C))	18/10/19	89	mg/L

NB1 : méthode PCB-NDL : ISO 17858

Résultats validés électroniquement par

**Valérie DECTOT**  
 Responsable Projet


Cette validation est une signature électronique, elle est réalisée conformément aux exigences du référentiel ISO 17025

(\*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

 Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm) et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-et-DocumentL.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/est ont été extrait(s).

REFERENCES

**Cde :** REF N° 4503253887  
**Devis :** DRR19-00262  
**Reçu Rouen, le** 17/10/19 **Preleve le** 17/10/19  
**Demandeur:** MME GUEROULT Audrey  
**ClientID:** ECH 2 - 6804  
**Description:** EAU  
**Nature:** Eau  
**Commentaire:**  
 Echantillon congelé à réception au laboratoire et maintenu congelé jusqu'aux essais pour analyse de la DBO5.

LUBRIZOL FRANCE  
 25 QUAI DE FRANCE  
 CS 61062

76173 ROUEN  
 FRANCE

Rouen, le 8 novembre 2019

RAPPORT D'ESSAI  
 RNR19-00954.002

Page 1 / 6

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
<b>Analyse pour recherche d'amiante sur matériaux vrac par META par couche</b>			
(NFX 43-050 + méthode interne)			
<b>Résultat (T)</b>		Amiante non détectée	
<b>Type d'amiante (T)</b>		-	
<b>Nombre de préparations (T)</b>		1	
<b>Mercuré (*)</b>	22/10/19	<0,0002	mg/L
(ME233 FAVF)			
<b>Composés organiques volatils</b>	21/10/19		
(ME442 HSGCMS)			
<b>Chlorure de vinyle</b>		<0,1	µg/L
<b>1,1-dichloroéthylène</b>		<1	µg/L
<b>Dichlorométhane</b>		<2	µg/L
<b>Trans 1,2-Dichloroéthylène</b>		<2	µg/L
<b>1,2-dichloroéthane</b>		<2	µg/L
<b>1,1-dichloroéthane</b>		<2	µg/L
<b>Cis 1,2-dichloroéthylène</b>		<4	µg/L
<b>Bromochlorométhane</b>		<2	µg/L
<b>Chloroforme</b>		<0,2	µg/L
<b>Tétrachlorure de carbone</b>		<0,1	µg/L
<b>1,1,1-trichloroéthane</b>		<0,05	µg/L
<b>Trichloroéthylène</b>		<0,1	µg/L
<b>1,2-dichloropropane</b>		<2	µg/L
<b>Bromodichlorométhane</b>		<0,5	µg/L
<b>Cis 1,3-dichloropropène</b>		<2	µg/L
<b>Trans 1,3-Dichloropropylène</b>		<2	µg/L

(\*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

(F) : Essai sous traité à SGS Frésenius à Herten - NF EN/CEI 17025 équivalence COFRAC - DAKS n° D-PL-14115-07-00 (E) : Essai sous traité à SGS France à Evry - COFRAC N° 1-6446

(2) : Essai sous traité dans un laboratoire partenaire.

Les abréviations ME ou MO citées dans le champ « paramètres » du présent rapport, signifient « Méthode interne » (adaptation du texte de référence [ci](#) cité après).

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm) et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-et-DocumentL.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/est ont été extraite(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
<b>Composés organiques volatils</b>	21/10/19		
(ME442 HSGCMS)			
<b>Tétrachloroéthylène</b>		<0,2	µg/L
<b>1,1,2-trichloroéthane</b>		<0,2	µg/L
<b>Dibromochlorométhane</b>		<0,2	µg/L
<b>1,3-dichloropropane</b>		<2	µg/L
<b>1,2-dibromoéthane</b>		<2	µg/L
<b>Bromoforme</b>		<0,2	µg/L
<b>Benzène (*)</b>		9,51	µg/L
<b>Toluène (*)</b>		23,3	µg/L
<b>Ethylbenzène (*)</b>		0,898	µg/L
<b>m,p-Xylènes (*)</b>		4,54	µg/L
<b>o-Xylène (*)</b>		4,31	µg/L
<b>Styrène (*)</b>		0,751	µg/L
<b>Isopropylbenzène (*)</b>		0,499	µg/L
<b>n-Propylbenzène (*)</b>		<0,4	µg/L
<b>1,3,5-Triméthylbenzène (*)</b>		5,22	µg/L
<b>1,2,4-Triméthylbenzène (*)</b>		35,2	µg/L
<b>Secbutylbenzène (*)</b>		<1 §	µg/L
<b>1,2,3-Triméthylbenzène (*)</b>		46,5	µg/L
<b>ST-DCO (*)</b>	22/10/19	616	mg/L
(ISO15705)			
<b>DBO5 (*)</b>	24/10/19	110	mg/L
(NFEN1899-1)			
<b>POLYCHLOROBIPHÉNYLES (PCB, LQb) (F)</b>	21/10/19		
(DIN 38407-2)			
<b>PCB 28 (F)</b>		<0,01	µg/L
<b>PCB 52 (F)</b>		<0,01	µg/L
<b>PCB 101 (F)</b>		<0,01	µg/L
<b>PCB 118 (F)</b>		<2	µg/L
<b>PCB 138 (F)</b>		<0,01	µg/L
<b>PCB 153 (F)</b>		<0,01	µg/L
<b>PCB 180 (F)</b>		<0,01	µg/L
<b>POLYCHLOROBIPHÉNYLES (PCB) - LC-MSMS (F)</b>	21/10/19		
(ISO 18073)			
<b>PCB 77 (F)</b>		<0,2	ng/L
<b>PCB 81 (F)</b>		<0,02	ng/L
<b>PCB 105 (F)</b>		<1,0	ng/L
<b>PCB 114 (F)</b>		<0,2	ng/L
<b>PCB 123 (F)</b>		<0,2	ng/L
<b>PCB 126 (F)</b>		<0,02	ng/L
<b>PCB 156 (F)</b>		<0,2	ng/L
<b>PCB 157 (F)</b>		<0,2	ng/L
<b>PCB 167 (F)</b>		<0,2	ng/L
<b>PCB 169 (F)</b>		<0,02	ng/L

(\*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm) et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-et-DocumentL.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
<b>POLYCHLOROBIPHENYLES (PCB) - LC-MSMS (F)</b>	21/10/19		
(ISO 18073)			
<b>PCB 189 (F)</b>		<0,2	ng/L
<b>DIOXINES CHLORÉS (TÉTRA À OCTA) ET FURANES - HRGC/HRMS/(F)19</b>			
(ISO 18073)			
<b>2,3,7,8-TCDD (F) (*)</b>		<0,0020	ng/L
<b>1,2,3,7,8-PECDD (F) (*)</b>		<0,0020	ng/L
<b>1,2,3,4,7,8-HXCDD (F) (*)</b>		<0,0020	ng/L
<b>1,2,3,6,7,8-HXCDD (F) (*)</b>		<0,0020	ng/L
<b>1,2,3,7,8,9-HXCDD (F) (*)</b>		<0,0020	ng/L
<b>1,2,3,4,6,7,8-HPCDD (F) (*)</b>		<0,0100	ng/L
<b>OCDD (F) (*)</b>		<0,065	ng/L
<b>2,3,7,8-TCDF (F) (*)</b>		<0,0020	ng/L
<b>1,2,3,7,8-PECDF (F) (*)</b>		<0,0020	ng/L
<b>2,3,4,7,8-PECDF (F) (*)</b>		<0,0020	ng/L
<b>1,2,3,4,7,8-HXCDF (F) (*)</b>		<0,0020	ng/L
<b>1,2,3,6,7,8-HXCDF (F) (*)</b>		<0,0020	ng/L
<b>1,2,3,7,8,9-HXCDF (F) (*)</b>		<0,0020	ng/L
<b>2,3,4,6,7,8-HXCDF (F) (*)</b>		<0,0020	ng/L
<b>1,2,3,4,6,7,8-HPCDF (F) (*)</b>		<0,007	ng/L
<b>1,2,3,4,7,8,9-HPCDF (F) (*)</b>		<0,0060	ng/L
<b>OCDF (F) (*)</b>		<0,020	ng/L
<b>HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES (HAP) - GCMS (F)9</b>			
(DIN 38407-39)			
<b>ACÉNAPHTHÈNE (F) (*)</b>		0,200	µg/L
<b>ACÉNAPHTHYLENE (F) (*)</b>		0,890	µg/L
<b>ANTHRACÈNE (F) (*)</b>		0,470	µg/L
<b>BENZO(A)ANTHRACÈNE (F) (*)</b>		0,490	µg/L
<b>BENZO(A)PYRÈNE (F) (*)</b>		<0,01	µg/L
<b>BENZO(B)FLUORANTHÈNE (F) (*)</b>		<0,01	µg/L
<b>BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE (F) (*)</b>		<0,01	µg/L
<b>BENZO(K)FLUORANTHÈNE (F) (*)</b>		<0,01	µg/L
<b>CHRYSÈNE (F) (*)</b>		0,430	µg/L
<b>DIBENZO(A,H)ANTHRACÈNE (F) (*)</b>		<0,01	µg/L
<b>FLUORANTHÈNE (F) (*)</b>		0,860	µg/L
<b>FLUORÈNE (F) (*)</b>		0,580	µg/L
<b>INDENO(1,2,3-C,D)PYRÈNE (F) (*)</b>		<0,01	µg/L
<b>NAPHTHALÈNE (F) (*)</b>		250	µg/L
<b>PHENANTHRENE (F) (*)</b>		1,1	µg/L
<b>PYRÈNE (F) (*)</b>		0,330	µg/L
<b>Indice hydrocarbures (C10-C40)</b>	29/10/19		
(NFENISO9377-2)			
<b>Indice hydrocarbures</b>		5,38	mg/L

(\*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm) et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-et-DocumentL.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : Il(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent à l'(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/est ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
<b>Indice hydrocarbures (C10-C40)</b> (NFENISO9377-2) <b>Commentaire</b>	29/10/19	Présence d'hydrocarbures lourds > C40	
<b>AZOTE KJELDAHL (E) (*)</b> (NF EN 25663 : 01 Jan 94)	21/10/19	7,6	mg/L
<b>COT (Carbone organique total)</b> (NFEN1484)	21/10/19	116,7	mg/L
<b>Minéralisation MO-0280, NF EN ISO 15587-2 adaptée (*)</b> (MO280)	18/10/19	-	
<b>Eléments en ICP AES</b> (MO176 ICPAES)	23/10/19		
<b>Arsenic</b>		<0,05	mg/L
<b>Cadmium</b>		<0,001	mg/L
<b>Chrome</b>		<0,005	mg/L
<b>Cuivre</b>		<0,01	mg/L
<b>Plomb</b>		<0,01	mg/L
<b>Zinc</b>		4,92	mg/L
<b>Nickel</b>		<0,005	mg/L
<b>Phosphore total (*)</b>		16,9	mg/L
<b>Baryum</b>		0,041	mg/L
<b>Molybdène</b>		0,10	mg/L
<b>Antimoine</b>		<0,02	mg/L
<b>Or</b>		<0,05	mg/L
<b>Erbium</b>		<0,001	mg/L
<b>Argent</b>		<0,05	mg/L
<b>Aluminium</b>		0,036	mg/L
<b>Bore</b>		3,76	mg/L
<b>Béryllium</b>		<0,01	mg/L
<b>Cerium</b>		<0,1	mg/L
<b>Germanium</b>		<0,2	mg/L
<b>Lanthane</b>		<0,1	mg/L
<b>Bismuth</b>		<0,05	mg/L
<b>Europium</b>		<0,001	mg/L
<b>Gallium</b>		<0,001	mg/L
<b>Gadolinium</b>		<0,001	mg/L
<b>Neodyme</b>		<0,001	mg/L
<b>Praseodyme</b>		<0,001	mg/L
<b>Calcium</b>		109	mg/L
<b>Lutetium</b>		<0,001	mg/L
<b>Terbium</b>		<0,001	mg/L
<b>Cobalt</b>		<0,01	mg/L
<b>Hafnium</b>		<0,0005	mg/L
<b>Holmium</b>		<0,001	mg/L
<b>Indium</b>		<0,05	mg/L

(\*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm) et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-et-DocumentLes.htm>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
<b>Eléments en ICP AES</b>	23/10/19		
(MO176 ICPAES)			
<b>Samarium</b>		<0,001	mg/L
<b>Fer</b>		1,37	mg/L
<b>Niobium</b>		<0,001	mg/L
<b>Potassium</b>		2,89	mg/L
<b>Lithium</b>		0,78	mg/L
<b>Magnésium</b>		8,05	mg/L
<b>Scandium</b>		0,054	mg/L
<b>Manganèse</b>		0,040	mg/L
<b>Thorium</b>		<0,0005	mg/L
<b>Sodium</b>		40,2	mg/L
<b>Thulium</b>		<0,001	mg/L
<b>Ytterbium</b>		<0,001	mg/L
<b>Palladium</b>		<0,05	mg/L
<b>Platine</b>		<0,05	mg/L
<b>Silicium</b>		5,89	mg/L
<b>Soufre</b>		14,0	mg/L
<b>Etain</b>		<0,05	mg/L
<b>Strontium</b>		0,18	mg/L
<b>Tantal</b>		<0,1	mg/L
<b>Tellure</b>		<0,05	mg/L
<b>Titane</b>		<0,05	mg/L
<b>Thallium</b>		<0,05	mg/L
<b>Uranium</b>		<0,05	mg/L
<b>Vanadium</b>		<0,05	mg/L
<b>Tungstène</b>		<0,2	mg/L
<b>Yttrium</b>		<0,01	mg/L
<b>Zirconium</b>		<0,05	mg/L
<b>Eléments en ICP MS</b>	21/10/19		
(MO309 ICPMS)			
<b>Sélénium</b>		<5	µg/L
<b>PHTALATES (GCMS) (F)</b>	21/10/19		
(EN ISO 18856)			
<b>Benzyle butyle phtalate (BBP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-(2-éthylhexyle) adipate (DEHA) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-2-éthylhexyle phtalate (DEHP) (F) (*)</b>		2	µg/L
<b>Diallyle phtalate (DAP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Diéthyle phtalate (DEP) (F) (*)</b>		36	µg/L
<b>Di-isobutyl phtalate (DIPB) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Diméthyle phtalate (DMP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-n-butyle phtalate (DBP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-n-décyle phtalate (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-n-nonyl phtalate (DNP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-n-octyle phtalate (DNOP) (F) (*)</b>		<1	µg/L

(\*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm) et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-et-DocumentL.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est(sont) dit être extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
<b>PHTALATES (GCMS) (F)</b> (EN ISO 18856)	21/10/19		
<b>Di-n-propyle phtalate (DPP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-n-undécyle phtalate (DUP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Diphényle phtalate (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Anions</b> (NFENISO10304-1)	25/10/19		
<b>Chlorure (*)</b>		28	mg/L
<b>Fluorure (*)</b>		<1	mg/L
<b>Nitrite (*)</b>		<1	mg/L
<b>Orthophosphate (*)</b>		13	mg/L
<b>Bromure</b>		<1	mg/L
<b>Nitrate (*)</b>		1,0	mg/L
<b>Sulfate (*)</b>		19	mg/L
<b>Halogènes</b> (Electrode spécifique)	05/11/19		
<b>Fluor</b>		<10	mg/L
<b>Matière en suspension (*)</b> (NFEN872 (filtre whatman GF/C))	18/10/19	59	mg/L

NB1 : méthode PCB-NDL : ISO 17858

Résultats validés électroniquement par

**Valérie DECTOT**  
 Responsable Projet


Cette validation est une signature électronique, elle est réalisée conformément aux exigences du référentiel ISO 17025

(\*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

 Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm) et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-et-DocumentL.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

REFERENCES

**Cde :** REF N° 4503253887  
**Devis :** DRR19-00262  
**Reçu Rouen, le** 17/10/19 **Preleve le** 17/10/19  
**Demandeur:** MME GUEROULT Audrey  
**ClientID:** ECH 3 - 6806  
**Description:** EAU  
**Nature:** Eau  
**Commentaire:**  
 Echantillon congelé à réception au laboratoire et maintenu congelé jusqu'aux essais pour analyse de la DBO5.

LUBRIZOL FRANCE  
 25 QUAI DE FRANCE  
 CS 61062

76173 ROUEN  
 FRANCE

Rouen, le 8 novembre 2019

RAPPORT D'ESSAI  
**RNR19-00954.003**

Page 1 / 6

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
<b>Analyse pour recherche d'amiante sur matériaux vrac par META par couche</b>			
(NFX 43-050 + méthode interne)			
<b>Résultat (T)</b>		Amiante non détectée	
<b>Type d'amiante (T)</b>		-	
<b>Nombre de préparations (T)</b>		1	
<b>Mercuré (*)</b>	22/10/19	<0,0002	mg/L
(ME233 FAVF)			
<b>Composés organiques volatils</b>	21/10/19		
(ME442 HSGCMS)			
<b>Chlorure de vinyle</b>		<0,1	µg/L
<b>1,1-dichloroéthylène</b>		<1	µg/L
<b>Dichlorométhane</b>		<2	µg/L
<b>Trans 1,2-Dichloroéthylène</b>		<2	µg/L
<b>1,2-dichloroéthane</b>		<2	µg/L
<b>1,1-dichloroéthane</b>		<2	µg/L
<b>Cis 1,2-dichloroéthylène</b>		<4	µg/L
<b>Bromochlorométhane</b>		<2	µg/L
<b>Chloroforme</b>		<0,2	µg/L
<b>Tétrachlorure de carbone</b>		<0,1	µg/L
<b>1,1,1-trichloroéthane</b>		<0,05	µg/L
<b>Trichloroéthylène</b>		<0,1	µg/L
<b>1,2-dichloropropane</b>		<2	µg/L
<b>Bromodichlorométhane</b>		<0,5	µg/L
<b>Cis 1,3-dichloropropène</b>		<2	µg/L
<b>Trans 1,3-Dichloropropylène</b>		<2	µg/L

(\*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

(F) : Essai sous traité à SGS Frésenius à Herten - NF EN/CEI 17025 équivalence COFRAC - DAKS n° D-PL-14115-07-00 (E) : Essai sous traité à SGS France à Evry - COFRAC N° 1-6446

(2) : Essai sous traité dans un laboratoire partenaire.

Les abréviations ME ou MO citées dans le champ « paramètres » du présent rapport, signifient « Méthode interne » (adaptation du texte de référence [ci](#) cité après).

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm) et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-et-DocumentL.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
<b>Composés organiques volatils</b>	21/10/19		
(ME442 HSGCMS)			
<b>Tétrachloroéthylène</b>		<0,2	µg/L
<b>1,1,2-trichloroéthane</b>		<0,2	µg/L
<b>Dibromochlorométhane</b>		<0,2	µg/L
<b>1,3-dichloropropane</b>		<2	µg/L
<b>1,2-dibromoéthane</b>		<2	µg/L
<b>Bromoforme</b>		<0,2	µg/L
<b>Benzène (*)</b>		1,03	µg/L
<b>Toluène (*)</b>		17,5	µg/L
<b>Ethylbenzène (*)</b>		<0,4	µg/L
<b>m,p-Xylènes (*)</b>		<0,8	µg/L
<b>o-Xylène (*)</b>		<0,4	µg/L
<b>Styrène (*)</b>		<0,4	µg/L
<b>Isopropylbenzène (*)</b>		<0,4	µg/L
<b>n-Propylbenzène (*)</b>		<0,4	µg/L
<b>1,3,5-Triméthylbenzène (*)</b>		8,54	µg/L
<b>1,2,4-Triméthylbenzène (*)</b>		15,6	µg/L
<b>Secbutylbenzène (*)</b>		<4 §	µg/L
<b>1,2,3-Triméthylbenzène (*)</b>		134	µg/L
<b>ST-DCO (*)</b>	22/10/19	609	mg/L
(ISO15705)			
<b>DBO5 (*)</b>	24/10/19	120	mg/L
(NFEN1899-1)			
<b>POLYCHLOROBIPHÉNYLES (PCB, LQb) (F)</b>	21/10/19		
(DIN 38407-2)			
<b>PCB 28 (F)</b>		<0,01	µg/L
<b>PCB 52 (F)</b>		<0,01	µg/L
<b>PCB 101 (F)</b>		<0,01	µg/L
<b>PCB 118 (F)</b>		<2	µg/L
<b>PCB 138 (F)</b>		<0,01	µg/L
<b>PCB 153 (F)</b>		<0,01	µg/L
<b>PCB 180 (F)</b>		<0,01	µg/L
<b>POLYCHLOROBIPHÉNYLES (PCB) - LC-MSMS (F)</b>	21/10/19		
(ISO 18073)			
<b>PCB 77 (F)</b>		<0,2	ng/L
<b>PCB 81 (F)</b>		<0,02	ng/L
<b>PCB 105 (F)</b>		<1,0	ng/L
<b>PCB 114 (F)</b>		<0,2	ng/L
<b>PCB 123 (F)</b>		<0,2	ng/L
<b>PCB 126 (F)</b>		<0,02	ng/L
<b>PCB 156 (F)</b>		<0,2	ng/L
<b>PCB 157 (F)</b>		<0,2	ng/L
<b>PCB 167 (F)</b>		<0,2	ng/L
<b>PCB 169 (F)</b>		<0,02	ng/L

(\*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm) et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-et-DocumentL.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extraite(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
<b>POLYCHLOROBIPHENYLES (PCB) - LC-MSMS (F)</b>	21/10/19		
(ISO 18073)			
<b>PCB 189 (F)</b>		<0,2	ng/L
<b>DIOXINES CHLORÉS (TÉTRA À OCTA) ET FURANES - HRGC/HRMS/(F)19</b>			
(ISO 18073)			
<b>2,3,7,8-TCDD (F) (*)</b>		<0,0020	ng/L
<b>1,2,3,7,8-PECDD (F) (*)</b>		<0,0020	ng/L
<b>1,2,3,4,7,8-HXCDD (F) (*)</b>		<0,0020	ng/L
<b>1,2,3,6,7,8-HXCDD (F) (*)</b>		<0,0020	ng/L
<b>1,2,3,7,8,9-HXCDD (F) (*)</b>		<0,0020	ng/L
<b>1,2,3,4,6,7,8-HPCDD (F) (*)</b>		0,0290	ng/L
<b>OCDD (F) (*)</b>		0,182	ng/L
<b>2,3,7,8-TCDF (F) (*)</b>		<0,0020	ng/L
<b>1,2,3,7,8-PECDF (F) (*)</b>		<0,0020	ng/L
<b>2,3,4,7,8-PECDF (F) (*)</b>		<0,0020	ng/L
<b>1,2,3,4,7,8-HXCDF (F) (*)</b>		<0,0030	ng/L
<b>1,2,3,6,7,8-HXCDF (F) (*)</b>		<0,0020	ng/L
<b>1,2,3,7,8,9-HXCDF (F) (*)</b>		<0,0020	ng/L
<b>2,3,4,6,7,8-HXCDF (F) (*)</b>		<0,0040	ng/L
<b>1,2,3,4,6,7,8-HPCDF (F) (*)</b>		<0,025	ng/L
<b>1,2,3,4,7,8,9-HPCDF (F) (*)</b>		<0,0060	ng/L
<b>OCDF (F) (*)</b>		<0,020	ng/L
<b>HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES (HAP) - GCMS (F)9</b>			
(DIN 38407-39)			
<b>ACÉNAPHTHÈNE (F) (*)</b>		0,110	µg/L
<b>ACÉNAPHTHYLÈNE (F) (*)</b>		1,1	µg/L
<b>ANTHRACÈNE (F) (*)</b>		0,780	µg/L
<b>BENZO(A)ANTHRACÈNE (F) (*)</b>		0,760	µg/L
<b>BENZO(A)PYRÈNE (F) (*)</b>		<0,01	µg/L
<b>BENZO(B)FLUORANTHÈNE (F) (*)</b>		<0,01	µg/L
<b>BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE (F) (*)</b>		<0,01	µg/L
<b>BENZO(K)FLUORANTHÈNE (F) (*)</b>		<0,01	µg/L
<b>CHRYSÈNE (F) (*)</b>		0,430	µg/L
<b>DIBENZO(A,H)ANTHRACÈNE (F) (*)</b>		<0,01	µg/L
<b>FLUORANTHÈNE (F) (*)</b>		2,3	µg/L
<b>FLUORÈNE (F) (*)</b>		0,590	µg/L
<b>INDENO(1,2,3-C,D)PYRÈNE (F) (*)</b>		<0,01	µg/L
<b>NAPHTHALÈNE (F) (*)</b>		71	µg/L
<b>PHENANTHÈNE (F) (*)</b>		1,6	µg/L
<b>PYRÈNE (F) (*)</b>		0,880	µg/L
<b>Indice hydrocarbures (C10-C40)</b>	29/10/19		
(NFENISO9377-2)			
<b>Indice hydrocarbures</b>		25,50	mg/L

(\*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm) et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-et-Document.es.pdf>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : Il(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
<b>Indice hydrocarbures (C10-C40)</b> (NFENISO9377-2) <b>Commentaire</b>	29/10/19	Présence d'hydrocarbures lourds > C40	
<b>AZOTE KJELDAHL (E) (*)</b> (NF EN 25663 : 01 Jan 94)	21/10/19	4,0	mg/L
<b>COT (Carbone organique total)</b> (NFEN1484)	21/10/19	113,1	mg/L
<b>Minéralisation MO-0280, NF EN ISO 15587-2 adaptée (*)</b> (MO280)	18/10/19	-	
<b>Eléments en ICP AES</b> (MO176 ICPAES)	23/10/19		
<b>Arsenic</b>		<0,05	mg/L
<b>Cadmium</b>		<0,001	mg/L
<b>Chrome</b>		<0,005	mg/L
<b>Cuivre</b>		<0,01	mg/L
<b>Plomb</b>		<0,01	mg/L
<b>Zinc</b>		11,6	mg/L
<b>Nickel</b>		<0,005	mg/L
<b>Phosphore total (*)</b>		15,8	mg/L
<b>Baryum</b>		0,11	mg/L
<b>Molybdène</b>		0,054	mg/L
<b>Antimoine</b>		<0,02	mg/L
<b>Or</b>		<0,05	mg/L
<b>Erbium</b>		<0,001	mg/L
<b>Argent</b>		<0,05	mg/L
<b>Aluminium</b>		0,17	mg/L
<b>Bore</b>		1,38	mg/L
<b>Béryllium</b>		<0,01	mg/L
<b>Cerium</b>		<0,1	mg/L
<b>Germanium</b>		<0,2	mg/L
<b>Lanthane</b>		<0,1	mg/L
<b>Bismuth</b>		<0,05	mg/L
<b>Europium</b>		<0,001	mg/L
<b>Gallium</b>		<0,001	mg/L
<b>Gadolinium</b>		<0,001	mg/L
<b>Neodyme</b>		<0,001	mg/L
<b>Praseodyme</b>		<0,001	mg/L
<b>Calcium</b>		107	mg/L
<b>Lutetium</b>		<0,001	mg/L
<b>Terbium</b>		<0,001	mg/L
<b>Cobalt</b>		<0,01	mg/L
<b>Hafnium</b>		<0,0005	mg/L
<b>Holmium</b>		<0,001	mg/L
<b>Indium</b>		<0,05	mg/L

(\*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm) et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-et-DocumentLes.htm>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est(sont) dit être extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
<b>Eléments en ICP AES</b>	23/10/19		
(MO176 ICPAES)			
<b>Samarium</b>		<0,001	mg/L
<b>Fer</b>		3,11	mg/L
<b>Niobium</b>		<0,001	mg/L
<b>Potassium</b>		3,31	mg/L
<b>Lithium</b>		1,01	mg/L
<b>Magnésium</b>		7,26	mg/L
<b>Scandium</b>		0,053	mg/L
<b>Manganèse</b>		0,042	mg/L
<b>Thorium</b>		<0,0005	mg/L
<b>Sodium</b>		36,6	mg/L
<b>Thulium</b>		<0,001	mg/L
<b>Ytterbium</b>		<0,001	mg/L
<b>Palladium</b>		<0,05	mg/L
<b>Platine</b>		<0,05	mg/L
<b>Silicium</b>		5,90	mg/L
<b>Soufre</b>		10,4	mg/L
<b>Etain</b>		<0,05	mg/L
<b>Strontium</b>		0,21	mg/L
<b>Tantal</b>		<0,1	mg/L
<b>Tellure</b>		<0,05	mg/L
<b>Titane</b>		<0,05	mg/L
<b>Thallium</b>		<0,05	mg/L
<b>Uranium</b>		<0,05	mg/L
<b>Vanadium</b>		<0,05	mg/L
<b>Tungstène</b>		<0,2	mg/L
<b>Yttrium</b>		<0,01	mg/L
<b>Zirconium</b>		<0,05	mg/L
<b>Eléments en ICP MS</b>	21/10/19		
(MO309 ICPCS)			
<b>Sélénium</b>		<5	µg/L
<b>PHTALATES (GCMS) (F)</b>	21/10/19		
(EN ISO 18856)			
<b>Benzyle butyle phtalate (BBP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-(2-éthylhexyle) adipate (DEHA) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-2-éthylhexyle phtalate (DEHP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Diallyle phtalate (DAP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Diéthyle phtalate (DEP) (F) (*)</b>		11	µg/L
<b>Di-isobutyl phtalate (DIPB) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Diméthyle phtalate (DMP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-n-butyle phtalate (DBP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-n-décyle phtalate (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-n-nonyl phtalate (DNP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-n-octyle phtalate (DNOP) (F) (*)</b>		<1	µg/L

(\*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm) et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-et-DocumentL.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extraite(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
<b>PHTALATES (GCMS) (F)</b> (EN ISO 18856)	21/10/19		
<b>Di-n-propyle phtalate (DPP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-n-undécyle phtalate (DUP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Diphényle phtalate (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Anions</b> (NFENISO10304-1)	25/10/19		
<b>Chlorure (*)</b>		26	mg/L
<b>Fluorure (*)</b>		<1	mg/L
<b>Nitrite (*)</b>		<1	mg/L
<b>Orthophosphate (*)</b>		12	mg/L
<b>Bromure</b>		<1	mg/L
<b>Nitrate (*)</b>		<1	mg/L
<b>Sulfate (*)</b>		13	mg/L
<b>Halogènes</b> (Electrode spécifique)	05/11/19		
<b>Fluor</b>		<10	mg/L
<b>Matière en suspension (*)</b> (NFEN872 (filtre whatman GF/C))	18/10/19	220	mg/L

NB1 : méthode PCB-NDL : ISO 17858

Résultats validés électroniquement par

**Valérie DECTOT**  
 Responsable Projet


Cette validation est une signature électronique, elle est réalisée conformément aux exigences du référentiel ISO 17025

(\*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

 Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm) et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-et-DocumentL.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/est ont été extrait(s).

REFERENCES

**Cde :** REF N° 4503253887  
**Devis :** DRR19-00262  
**Reçu Rouen, le** 17/10/19 **Preleve le** 17/10/19  
**Demandeur:** MME GUEROULT Audrey  
**ClientID:** ECH 4 - 6816  
**Description:** EAU  
**Nature:** Eau  
**Commentaire:**  
 Echantillon congelé à réception au laboratoire et maintenu congelé jusqu'aux essais pour analyse de la DBO5.

LUBRIZOL FRANCE  
 25 QUAI DE FRANCE  
 CS 61062

76173 ROUEN  
 FRANCE

Rouen, le 8 novembre 2019

RAPPORT D'ESSAI  
 RNR19-00954.004

Page 1 / 6

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
<b>Analyse pour recherche d'amiante sur matériaux vrac par META par couche</b>			
(NFX 43-050 + méthode interne)			
<b>Résultat (T)</b>		Amiante non détectée	
<b>Type d'amiante (T)</b>		-	
<b>Nombre de préparations (T)</b>		1	
<b>Mercuré (*)</b>	22/10/19	<0,0002	mg/L
(ME233 FAVF)			
<b>Composés organiques volatils</b>	21/10/19		
(ME442 HSGCMS)			
<b>Chlorure de vinyle</b>		<0,1	µg/L
<b>1,1-dichloroéthylène</b>		<1	µg/L
<b>Dichlorométhane</b>		<2	µg/L
<b>Trans 1,2-Dichloroéthylène</b>		<2	µg/L
<b>1,2-dichloroéthane</b>		<2	µg/L
<b>1,1-dichloroéthane</b>		<2	µg/L
<b>Cis 1,2-dichloroéthylène</b>		<4	µg/L
<b>Bromochlorométhane</b>		<2	µg/L
<b>Chloroforme</b>		<0,2	µg/L
<b>Tétrachlorure de carbone</b>		<0,1	µg/L
<b>1,1,1-trichloroéthane</b>		<0,05	µg/L
<b>Trichloroéthylène</b>		<0,1	µg/L
<b>1,2-dichloropropane</b>		<2	µg/L
<b>Bromodichlorométhane</b>		<0,5	µg/L
<b>Cis 1,3-dichloropropène</b>		<2	µg/L
<b>Trans 1,3-Dichloropropylène</b>		<2	µg/L

(\*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

(F) : Essai sous traité à SGS Frésenius à Herten - NF EN/CEI 17025 équivalence COFRAC - DAKS n° D-PL-14115-07-00 (E) : Essai sous traité à SGS France à Evry - COFRAC N° 1-6446

(2) : Essai sous traité dans un laboratoire partenaire.

Les abréviations ME ou MO citées dans le champ « paramètres » du présent rapport, signifient « Méthode interne » (adaptation du texte de référence [ci](#) cité après).

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm) et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-et-DocumentL.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/est cité être extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
<b>Composés organiques volatils</b>	21/10/19		
(ME442 HSGCMS)			
<b>Tétrachloroéthylène</b>		<0,2	µg/L
<b>1,1,2-trichloroéthane</b>		<0,2	µg/L
<b>Dibromochlorométhane</b>		<0,2	µg/L
<b>1,3-dichloropropane</b>		<2	µg/L
<b>1,2-dibromoéthane</b>		<2	µg/L
<b>Bromoforme</b>		<0,2	µg/L
<b>Benzène (*)</b>		1,40	µg/L
<b>Toluène (*)</b>		2,99	µg/L
<b>Ethylbenzène (*)</b>		<0,4	µg/L
<b>m,p-Xylènes (*)</b>		<0,8	µg/L
<b>o-Xylène (*)</b>		1,28	µg/L
<b>Styrène (*)</b>		<0,4	µg/L
<b>Isopropylbenzène (*)</b>		<0,4	µg/L
<b>n-Propylbenzène (*)</b>		<0,4	µg/L
<b>1,3,5-Triméthylbenzène (*)</b>		5,78	µg/L
<b>1,2,4-Triméthylbenzène (*)</b>		<0,4	µg/L
<b>Secbutylbenzène (*)</b>		<1 §	µg/L
<b>1,2,3-Triméthylbenzène (*)</b>		99,3	µg/L
<b>ST-DCO (*)</b>	22/10/19	294	mg/L
(ISO15705)			
<b>DBO5 (*)</b>	24/10/19	80	mg/L
(NFEN1899-1)			
<b>POLYCHLOROBIPHÉNYLES (PCB, LQb) (F)</b>	21/10/19		
(DIN 38407-2)			
<b>PCB 28 (F)</b>		<0,01	µg/L
<b>PCB 52 (F)</b>		<0,01	µg/L
<b>PCB 101 (F)</b>		<0,01	µg/L
<b>PCB 118 (F)</b>		<2	µg/L
<b>PCB 138 (F)</b>		<0,01	µg/L
<b>PCB 153 (F)</b>		<0,01	µg/L
<b>PCB 180 (F)</b>		<0,01	µg/L
<b>POLYCHLOROBIPHÉNYLES (PCB) - LC-MSMS (F)</b>	21/10/19		
(ISO 18073)			
<b>PCB 77 (F)</b>		<0,2	ng/L
<b>PCB 81 (F)</b>		<0,02	ng/L
<b>PCB 105 (F)</b>		<1,0	ng/L
<b>PCB 114 (F)</b>		<0,2	ng/L
<b>PCB 123 (F)</b>		<0,2	ng/L
<b>PCB 126 (F)</b>		<0,02	ng/L
<b>PCB 156 (F)</b>		<0,2	ng/L
<b>PCB 157 (F)</b>		<0,2	ng/L
<b>PCB 167 (F)</b>		<0,2	ng/L
<b>PCB 169 (F)</b>		<0,02	ng/L

(\*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm) et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-et-DocumentL.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
<b>POLYCHLOROBIPHENYLES (PCB) - LC-MSMS (F)</b>	21/10/19		
(ISO 18073)			
<b>PCB 189 (F)</b>		<0,2	ng/L
<b>DIOXINES CHLORÉS (TÉTRA À OCTA) ET FURANES - HRGC/HRMS/(F)19</b>			
(ISO 18073)			
<b>2,3,7,8-TCDD (F) (*)</b>		<0,0020	ng/L
<b>1,2,3,7,8-PECDD (F) (*)</b>		<0,0020	ng/L
<b>1,2,3,4,7,8-HXCDD (F) (*)</b>		<0,0020	ng/L
<b>1,2,3,6,7,8-HXCDD (F) (*)</b>		<0,0020	ng/L
<b>1,2,3,7,8,9-HXCDD (F) (*)</b>		<0,0020	ng/L
<b>1,2,3,4,6,7,8-HPCDD (F) (*)</b>		<0,0100	ng/L
<b>OCDD (F) (*)</b>		<0,045	ng/L
<b>2,3,7,8-TCDF (F) (*)</b>		<0,0020	ng/L
<b>1,2,3,7,8-PECDF (F) (*)</b>		<0,0020	ng/L
<b>2,3,4,7,8-PECDF (F) (*)</b>		<0,0020	ng/L
<b>1,2,3,4,7,8-HXCDF (F) (*)</b>		<0,0020	ng/L
<b>1,2,3,6,7,8-HXCDF (F) (*)</b>		<0,0020	ng/L
<b>1,2,3,7,8,9-HXCDF (F) (*)</b>		<0,0020	ng/L
<b>2,3,4,6,7,8-HXCDF (F) (*)</b>		<0,0020	ng/L
<b>1,2,3,4,6,7,8-HPCDF (F) (*)</b>		<0,006	ng/L
<b>1,2,3,4,7,8,9-HPCDF (F) (*)</b>		<0,0060	ng/L
<b>OCDF (F) (*)</b>		<0,020	ng/L
<b>HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES (HAP) - GCMS (F)9</b>			
(DIN 38407-39)			
<b>ACÉNAPHTHÈNE (F) (*)</b>		0,030	µg/L
<b>ACÉNAPHTHYLENE (F) (*)</b>		0,300	µg/L
<b>ANTHRACÈNE (F) (*)</b>		0,180	µg/L
<b>BENZO(A)ANTHRACÈNE (F) (*)</b>		0,420	µg/L
<b>BENZO(A)PYRÈNE (F) (*)</b>		<0,01	µg/L
<b>BENZO(B)FLUORANTHÈNE (F) (*)</b>		<0,01	µg/L
<b>BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE (F) (*)</b>		<0,01	µg/L
<b>BENZO(K)FLUORANTHÈNE (F) (*)</b>		<0,01	µg/L
<b>CHRYSÈNE (F) (*)</b>		0,150	µg/L
<b>DIBENZO(A,H)ANTHRACÈNE (F) (*)</b>		<0,01	µg/L
<b>FLUORANTHÈNE (F) (*)</b>		0,640	µg/L
<b>FLUORÈNE (F) (*)</b>		0,160	µg/L
<b>INDENO(1,2,3-C,D)PYRÈNE (F) (*)</b>		<0,01	µg/L
<b>NAPHTHALÈNE (F) (*)</b>		1,2	µg/L
<b>PHENANTHRENE (F) (*)</b>		0,360	µg/L
<b>PYRÈNE (F) (*)</b>		0,250	µg/L
<b>Indice hydrocarbures (C10-C40)</b>	29/10/19		
(NFENISO9377-2)			
<b>Indice hydrocarbures</b>		3,26	mg/L

(\*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm) et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-et-DocumentL.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : Il(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent à(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/est ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
<b>Indice hydrocarbures (C10-C40)</b> (NFENISO9377-2) <b>Commentaire</b>	29/10/19	Présence d'hydrocarbures lourds > C40	
Déviation à la norme: Flacon 1 L en verre trop rempli, environ 50 mL d'échantillon ont été retirés après agitation.			
<b>AZOTE KJELDAHL (E) (*)</b> (NF EN 25663 : 01 Jan 94)	21/10/19	3,4	mg/L
<b>COT (Carbone organique total)</b> (NFEN1484)	21/10/19	63,9	mg/L
<b>Minéralisation MO-0280, NF EN ISO 15587-2 adaptée (*)</b> (MO280)	18/10/19	-	
<b>Eléments en ICP AES</b> (MO176 ICPAES)	23/10/19		
<b>Arsenic</b>		<0,05	mg/L
<b>Cadmium</b>		<0,001	mg/L
<b>Chrome</b>		<0,005	mg/L
<b>Cuivre</b>		<0,01	mg/L
<b>Plomb</b>		<0,01	mg/L
<b>Zinc</b>		2,92	mg/L
<b>Nickel</b>		<0,005	mg/L
<b>Phosphore total (*)</b>		7,63	mg/L
<b>Baryum</b>		0,036	mg/L
<b>Molybdène</b>		0,045	mg/L
<b>Antimoine</b>		<0,02	mg/L
<b>Or</b>		<0,05	mg/L
<b>Erbium</b>		<0,001	mg/L
<b>Argent</b>		<0,05	mg/L
<b>Aluminium</b>		0,042	mg/L
<b>Bore</b>		0,86	mg/L
<b>Béryllium</b>		<0,01	mg/L
<b>Cerium</b>		<0,1	mg/L
<b>Germanium</b>		<0,2	mg/L
<b>Lanthane</b>		<0,1	mg/L
<b>Bismuth</b>		<0,05	mg/L
<b>Europium</b>		<0,001	mg/L
<b>Gallium</b>		<0,001	mg/L
<b>Gadolinium</b>		<0,001	mg/L
<b>Neodyme</b>		<0,001	mg/L
<b>Praseodyme</b>		<0,001	mg/L
<b>Calcium</b>		106	mg/L
<b>Lutetium</b>		<0,001	mg/L
<b>Terbium</b>		<0,001	mg/L
<b>Cobalt</b>		<0,01	mg/L
<b>Hafnium</b>		<0,0005	mg/L
<b>Holmium</b>		<0,001	mg/L

(\*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm) et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-et-Documenti.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
<b>Eléments en ICP AES</b>	23/10/19		
(MO176 ICPAES)			
<b>Indium</b>		<0,05	mg/L
<b>Samarium</b>		<0,001	mg/L
<b>Fer</b>		2,08	mg/L
<b>Niobium</b>		<0,001	mg/L
<b>Potassium</b>		2,79	mg/L
<b>Lithium</b>		0,57	mg/L
<b>Magnésium</b>		7,20	mg/L
<b>Scandium</b>		0,050	mg/L
<b>Manganèse</b>		0,056	mg/L
<b>Thorium</b>		<0,0005	mg/L
<b>Sodium</b>		36,6	mg/L
<b>Thulium</b>		<0,001	mg/L
<b>Ytterbium</b>		<0,001	mg/L
<b>Palladium</b>		<0,05	mg/L
<b>Platine</b>		<0,05	mg/L
<b>Silicium</b>		5,76	mg/L
<b>Soufre</b>		10,3	mg/L
<b>Etain</b>		<0,05	mg/L
<b>Strontium</b>		0,19	mg/L
<b>Tantal</b>		<0,1	mg/L
<b>Tellure</b>		<0,05	mg/L
<b>Titane</b>		<0,05	mg/L
<b>Thallium</b>		<0,05	mg/L
<b>Uranium</b>		<0,05	mg/L
<b>Vanadium</b>		<0,05	mg/L
<b>Tungstène</b>		<0,2	mg/L
<b>Yttrium</b>		<0,01	mg/L
<b>Zirconium</b>		<0,05	mg/L
<b>Eléments en ICP MS</b>	21/10/19		
(MO309 ICPMS)			
<b>Sélénium</b>		<5	µg/L
<b>PHTALATES (GCMS) (F)</b>	21/10/19		
(EN ISO 18856)			
<b>Benzyle butyle phtalate (BBP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-(2-éthylhexyle) adipate (DEHA) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-2-éthylhexyle phtalate (DEHP) (F) (*)</b>		3	µg/L
<b>Diallyle phtalate (DAP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Diéthyle phtalate (DEP) (F) (*)</b>		6	µg/L
<b>Di-isobutyl phtalate (DIPB) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Diméthyle phtalate (DMP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-n-butyle phtalate (DBP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-n-décyle phtalate (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-n-nonyl phtalate (DNP) (F) (*)</b>		<1	µg/L

(\*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm) et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-et-DocumentL.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est(sont) dit être extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
<b>PHTALATES (GCMS) (F)</b> (EN ISO 18856)	21/10/19		
<b>Di-n-octyle phtalate (DNOP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-n-propyle phtalate (DPP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-n-undécyle phtalate (DUP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Diphényle phtalate (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Anions</b> (NFENISO10304-1)	25/10/19		
<b>Chlorure (*)</b>		24	mg/L
<b>Fluorure (*)</b>		2,0	mg/L
<b>Nitrite (*)</b>		<1	mg/L
<b>Orthophosphate (*)</b>		7,1	mg/L
<b>Bromure</b>		<1	mg/L
<b>Nitrate (*)</b>		<1	mg/L
<b>Sulfate (*)</b>		17	mg/L
<b>Halogènes</b> (Electrode spécifique)	05/11/19		
<b>Fluor</b>		<10	mg/L
<b>Matière en suspension (*)</b> (NFEN872 (filtre whatman GF/C))	18/10/19	54	mg/L

NB1 : méthode PCB-NDL : ISO 17858

Résultats validés électroniquement par

**Valérie DECTOT**  
Responsable Projet



Cette validation est une signature électronique, elle est réalisée conformément aux exigences du référentiel ISO 17025

(\*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm) et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-et-DocumentL.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extraite(s).

REFERENCES

**Cde :** REF N° 4503253887  
**Devis :** DRR19-00262  
**Reçu Rouen, le** 17/10/19 **Preleve le** 17/10/19  
**Demandeur:** MME GUEROULT Audrey  
**ClientID:** ECH 5 - 6828  
**Description:** EAU  
**Nature:** Eau  
**Commentaire:**  
 Echantillon congelé à réception au laboratoire et maintenu congelé jusqu'aux essais pour analyse de la DBO5.

LUBRIZOL FRANCE  
 25 QUAI DE FRANCE  
 CS 61062

76173 ROUEN  
 FRANCE

Rouen, le 8 novembre 2019

RAPPORT D'ESSAI  
**RNR19-00954.005**

Page 1 / 6

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
<b>Analyse pour recherche d'amiante sur matériaux vrac par META par couche</b>			
(NFX 43-050 + méthode interne)			
<b>Résultat (T)</b>		Amiante non détectée	
<b>Type d'amiante (T)</b>		-	
<b>Nombre de préparations (T)</b>		1	
<b>Mercuré (*)</b>	22/10/19	0,001	mg/L
(ME233 FAVF)			
<b>Composés organiques volatils</b>	21/10/19		
(ME442 HSGCMS)			
<b>Chlorure de vinyle</b>		<0,1	µg/L
<b>1,1-dichloroéthylène</b>		<1	µg/L
<b>Dichlorométhane</b>		<2	µg/L
<b>Trans 1,2-Dichloroéthylène</b>		<2	µg/L
<b>1,2-dichloroéthane</b>		<2	µg/L
<b>1,1-dichloroéthane</b>		<2	µg/L
<b>Cis 1,2-dichloroéthylène</b>		<4	µg/L
<b>Bromochlorométhane</b>		<2	µg/L
<b>Chloroforme</b>		0,302	µg/L
<b>Tétrachlorure de carbone</b>		<0,1	µg/L
<b>1,1,1-trichloroéthane</b>		<0,05	µg/L
<b>Trichloroéthylène</b>		<0,1	µg/L
<b>1,2-dichloropropane</b>		<2	µg/L
<b>Bromodichlorométhane</b>		<0,5	µg/L
<b>Cis 1,3-dichloropropène</b>		<2	µg/L
<b>Trans 1,3-Dichloropropylène</b>		<2	µg/L

(\*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

(F) : Essai sous traité à SGS Frésenius à Herten - NF EN/CEI 17025 équivalence COFRAC - DAKS n° D-PL-14115-07-00 (E) : Essai sous traité à SGS France à Evry - COFRAC N° 1-6446

(2) : Essai sous traité dans un laboratoire partenaire.

Les abréviations ME ou MO citées dans le champ « paramètres » du présent rapport, signifient « Méthode interne » (adaptation du texte de référence [ci](#) cité après).

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm) et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-et-DocumentL.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
<b>Composés organiques volatils</b>	21/10/19		
(ME442 HSGCMS)			
<b>Tétrachloroéthylène</b>		<0,2	µg/L
<b>1,1,2-trichloroéthane</b>		<0,2	µg/L
<b>Dibromochlorométhane</b>		<0,2	µg/L
<b>1,3-dichloropropane</b>		<2	µg/L
<b>1,2-dibromoéthane</b>		<2	µg/L
<b>Bromoforme</b>		<0,2	µg/L
<b>Benzène (*)</b>		3,96	µg/L
<b>Toluène (*)</b>		669	µg/L
<b>Ethylbenzène (*)</b>		0,585	µg/L
<b>m,p-Xylènes (*)</b>		1,56	µg/L
<b>o-Xylène (*)</b>		0,996	µg/L
<b>Styrène (*)</b>		0,622	µg/L
<b>Isopropylbenzène (*)</b>		<0,4	µg/L
<b>n-Propylbenzène (*)</b>		<0,4	µg/L
<b>1,3,5-Triméthylbenzène (*)</b>		0,784	µg/L
<b>1,2,4-Triméthylbenzène (*)</b>		5,55	µg/L
<b>Secbutylbenzène (*)</b>		<0,4	µg/L
<b>1,2,3-Triméthylbenzène (*)</b>		5,86	µg/L
<b>ST-DCO (*)</b>	22/10/19	14960	mg/L
(ISO15705)			
<b>DBO5 (*)</b>	24/10/19	2480	mg/L
(NFEN1899-1)			
<b>POLYCHLOROBIPHÉNYLES (PCB, LQb) (F)</b>	21/10/19		
(DIN 38407-2)			
<b>PCB 28 (F)</b>		<0,01	µg/L
<b>PCB 52 (F)</b>		<0,01	µg/L
<b>PCB 101 (F)</b>		<0,01	µg/L
<b>PCB 118 (F)</b>		<2,5*	µg/L
<b>PCB 138 (F)</b>		<0,01	µg/L
<b>PCB 153 (F)</b>		<0,01	µg/L
<b>PCB 180 (F)</b>		<0,01	µg/L
<b>POLYCHLOROBIPHÉNYLES (PCB) - LC-MSMS (F)</b>	21/10/19		
(ISO 18073)			
<b>PCB 77 (F)</b>		<0,4	ng/L
<b>PCB 81 (F)</b>		<0,02	ng/L
<b>PCB 105 (F)</b>		<1,2	ng/L
<b>PCB 114 (F)</b>		<0,3	ng/L
<b>PCB 123 (F)</b>		<0,3	ng/L
<b>PCB 126 (F)</b>		<0,02	ng/L
<b>PCB 156 (F)</b>		<0,3	ng/L
<b>PCB 157 (F)</b>		<0,2	ng/L
<b>PCB 167 (F)</b>		<0,2	ng/L
<b>PCB 169 (F)</b>		<0,02	ng/L

(\*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm) et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-et-DocumentL.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
<b>POLYCHLOROBIPHENYLES (PCB) - LC-MSMS (F)</b>	21/10/19		
(ISO 18073)			
<b>PCB 189 (F)</b>		<0,3	ng/L
<b>DIOXINES CHLORÉS (TÉTRA À OCTA) ET FURANES - HRGC/HRMS/(F)19</b>			
(ISO 18073)			
<b>2,3,7,8-TCDD (F) (*)</b>		<0,0050	ng/L
<b>1,2,3,7,8-PECDD (F) (*)</b>		<0,0050	ng/L
<b>1,2,3,4,7,8-HXCDD (F) (*)</b>		<0,0050	ng/L
<b>1,2,3,6,7,8-HXCDD (F) (*)</b>		<0,0050	ng/L
<b>1,2,3,7,8,9-HXCDD (F) (*)</b>		<0,0050	ng/L
<b>1,2,3,4,6,7,8-HPCDD (F) (*)</b>		0,0930	ng/L
<b>OCDD (F) (*)</b>		0,329	ng/L
<b>2,3,7,8-TCDF (F) (*)</b>		<0,0050	ng/L
<b>1,2,3,7,8-PECDF (F) (*)</b>		<0,0050	ng/L
<b>2,3,4,7,8-PECDF (F) (*)</b>		<0,0050	ng/L
<b>1,2,3,4,7,8-HXCDF (F) (*)</b>		<0,0050	ng/L
<b>1,2,3,6,7,8-HXCDF (F) (*)</b>		<0,0050	ng/L
<b>1,2,3,7,8,9-HXCDF (F) (*)</b>		<0,0050	ng/L
<b>2,3,4,6,7,8-HXCDF (F) (*)</b>		<0,0050	ng/L
<b>1,2,3,4,6,7,8-HPCDF (F) (*)</b>		<0,015	ng/L
<b>1,2,3,4,7,8,9-HPCDF (F) (*)</b>		<0,0150	ng/L
<b>OCDF (F) (*)</b>		<0,050	ng/L
<b>HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES (HAP) - GCMS (F)9</b>			
(DIN 38407-39)			
<b>ACÉNAPHTHÈNE (F) (*)</b>		0,520	µg/L
<b>ACÉNAPHTHYLÈNE (F) (*)</b>		2,8	µg/L
<b>ANTHRACÈNE (F) (*)</b>		2,7	µg/L
<b>BENZO(A)ANTHRACÈNE (F) (*)</b>		1,2	µg/L
<b>BENZO(A)PYRÈNE (F) (*)</b>		0,340	µg/L
<b>BENZO(B)FLUORANTHÈNE (F) (*)</b>		0,320	µg/L
<b>BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE (F) (*)</b>		0,050	µg/L
<b>BENZO(K)FLUORANTHÈNE (F) (*)</b>		0,070	µg/L
<b>CHRYSÈNE (F) (*)</b>		1,4	µg/L
<b>DIBENZO(A,H)ANTHRACÈNE (F) (*)</b>		<0,01	µg/L
<b>FLUORANTHÈNE (F) (*)</b>		4,0	µg/L
<b>FLUORÈNE (F) (*)</b>		2,7	µg/L
<b>INDENO(1,2,3-C,D)PYRÈNE (F) (*)</b>		0,040	µg/L
<b>NAPHTHALÈNE (F) (*)</b>		32	µg/L
<b>PHENANTHRÈNE (F) (*)</b>		5,5	µg/L
<b>PYRÈNE (F) (*)</b>		1,6	µg/L
<b>Indice hydrocarbures (C10-C40)</b>	29/10/19		
(NFENISO9377-2)			
<b>Indice hydrocarbures</b>		1,23	mg/L

(\*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm) et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur [http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-et-Document\\_e.pdf](http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-et-Document_e.pdf).

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : Il(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
<b>Indice hydrocarbures (C10-C40)</b> (NFENISO9377-2) Commentaire	29/10/19	Présence d'hydrocarbures lourds > C40	
<b>AZOTE KJELDAHL (E) (*)</b> (NF EN 25663 : 01 Jan 94)	21/10/19	45,9	mg/L
<b>COT (Carbone organique total)</b> (NFEN1484)	21/10/19	4988,0	mg/L
<b>Minéralisation MO-0280, NF EN ISO 15587-2 adaptée (*)</b> (MO280)	18/10/19	-	
<b>Eléments en ICP AES</b> (MO176 ICPAES)	23/10/19		
<b>Arsenic</b>		<0,05	mg/L
<b>Cadmium</b>		<0,001	mg/L
<b>Chrome</b>		<0,005	mg/L
<b>Cuivre</b>		<0,01	mg/L
<b>Plomb</b>		<0,01	mg/L
<b>Zinc</b>		75,8	mg/L
<b>Nickel</b>		<0,005	mg/L
<b>Phosphore total (*)</b>		4,06	mg/L
<b>Baryum</b>		1,63	mg/L
<b>Molybdène</b>		0,017	mg/L
<b>Antimoine</b>		<0,02	mg/L
<b>Or</b>		<0,05	mg/L
<b>Erbium</b>		<0,001	mg/L
<b>Argent</b>		<0,05	mg/L
<b>Aluminium</b>		0,36	mg/L
<b>Bore</b>		0,85	mg/L
<b>Béryllium</b>		<0,01	mg/L
<b>Cerium</b>		<0,1	mg/L
<b>Germanium</b>		<0,2	mg/L
<b>Lanthane</b>		<0,1	mg/L
<b>Bismuth</b>		<0,05	mg/L
<b>Europium</b>		<0,001	mg/L
<b>Gallium</b>		<0,001	mg/L
<b>Gadolinium</b>		<0,001	mg/L
<b>Neodyme</b>		<0,001	mg/L
<b>Praseodyme</b>		<0,001	mg/L
<b>Calcium</b>		394	mg/L
<b>Lutetium</b>		<0,001	mg/L
<b>Terbium</b>		<0,001	mg/L
<b>Cobalt</b>		0,047	mg/L
<b>Hafnium</b>		<0,0005	mg/L
<b>Holmium</b>		<0,001	mg/L
<b>Indium</b>		<0,05	mg/L

(\*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm) et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-et-DocumentLes.htm>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/sont dit être extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
<b>Eléments en ICP AES</b>	23/10/19		
(MO176 ICPAES)			
<b>Samarium</b>		<0,001	mg/L
<b>Fer</b>		41,4	mg/L
<b>Niobium</b>		<0,001	mg/L
<b>Potassium</b>		146	mg/L
<b>Lithium</b>		0,35	mg/L
<b>Magnésium</b>		56,4	mg/L
<b>Scandium</b>		0,16	mg/L
<b>Manganese</b>		2,84	mg/L
<b>Thorium</b>		<0,0005	mg/L
<b>Sodium</b>		26,4	mg/L
<b>Thulium</b>		<0,001	mg/L
<b>Ytterbium</b>		<0,001	mg/L
<b>Palladium</b>		<0,05	mg/L
<b>Platine</b>		<0,05	mg/L
<b>Silicium</b>		10,0	mg/L
<b>Soufre</b>		75,1	mg/L
<b>Etain</b>		0,47	mg/L
<b>Strontium</b>		1,77	mg/L
<b>Tantal</b>		<0,1	mg/L
<b>Tellure</b>		<0,05	mg/L
<b>Titane</b>		<0,05	mg/L
<b>Thallium</b>		<0,05	mg/L
<b>Uranium</b>		<0,05	mg/L
<b>Vanadium</b>		<0,05	mg/L
<b>Tungstène</b>		<0,2	mg/L
<b>Yttrium</b>		<0,01	mg/L
<b>Zirconium</b>		<0,05	mg/L
<b>Eléments en ICP MS</b>	21/10/19		
(MO309 ICPMS)			
<b>Sélénium</b>		<5	µg/L
<b>PHTALATES (GCMS) (F)</b>	21/10/19		
(EN ISO 18856)			
<b>Benzyle butyle phtalate (BBP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-(2-éthylhexyle) adipate (DEHA) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-2-éthylhexyle phtalate (DEHP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Diallyle phtalate (DAP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Diéthyle phtalate (DEP) (F) (*)</b>		2	µg/L
<b>Di-isobutyl phtalate (DIPB) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Diméthyle phtalate (DMP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-n-butyle phtalate (DBP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-n-décyle phtalate (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-n-nonyl phtalate (DNP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-n-octyle phtalate (DNOP) (F) (*)</b>		<1	µg/L

(\*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm) et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-et-DocumentL.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est(sont) dit être extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
<b>PHTALATES (GCMS) (F)</b> (EN ISO 18856)	21/10/19		
<b>Di-n-propyle phtalate (DPP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-n-undécyle phtalate (DUP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Diphényle phtalate (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Anions</b> (NFENISO10304-1)	25/10/19		
<b>Chlorure (*)</b>		33	mg/L
<b>Fluorure (*)</b>		<1	mg/L
<b>Nitrite (*)</b>		<1	mg/L
<b>Orthophosphate (*)</b>		<1	mg/L
<b>Bromure</b>		<1	mg/L
<b>Nitrate (*)</b>		<1	mg/L
<b>Sulfate (*)</b>		190	mg/L
<b>Halogènes</b> (Electrode spécifique)	05/11/19		
<b>Fluor</b>		<10	mg/L
<b>Matière en suspension (*)</b> (NFEN872 (filtre whatman GF/C))	18/10/19	82	mg/L

NB1 : méthode PCB-NDL : ISO 17858

Résultats validés électroniquement par

**Valérie DECTOT**  
 Responsable Projet


Cette validation est une signature électronique, elle est réalisée conformément aux exigences du référentiel ISO 17025

(\*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

 Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm) et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-et-DocumentL.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/sont dit être extrait(s).

REFERENCES

**Cde :** REF N° 4503253887  
**Devis :** DRR19-00262  
**Reçu Rouen, le** 17/10/19 **Preleve le** 17/10/19  
**Demandeur:** MME GUEROULT Audrey  
**ClientID:** ECH 6 - 6825  
**Description:** EAU  
**Nature:** Eau  
**Commentaire:**  
 Echantillon congelé à réception au laboratoire et maintenu congelé jusqu'aux essais pour analyse de la DBO5.

LUBRIZOL FRANCE  
 25 QUAI DE FRANCE  
 CS 61062

76173 ROUEN  
 FRANCE

Rouen, le 8 novembre 2019

RAPPORT D'ESSAI  
**RNR19-00954.006**

Page 1 / 6

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
<b>Analyse pour recherche d'amiante sur matériaux vrac par META par couche</b>			
(NFX 43-050 + méthode interne)			
<b>Résultat (T)</b>		Amiante non détectée	
<b>Type d'amiante (T)</b>		-	
<b>Nombre de préparations (T)</b>		1	
<b>Mercuré (*)</b>	22/10/19	<0,0002	mg/L
(ME233 FAVF)			
<b>Composés organiques volatils</b>	21/10/19		
(ME442 HSGCMS)			
<b>Chlorure de vinyle</b>		<0,1	µg/L
<b>1,1-dichloroéthylène</b>		<1	µg/L
<b>Dichlorométhane</b>		<2	µg/L
<b>Trans 1,2-Dichloroéthylène</b>		<2	µg/L
<b>1,2-dichloroéthane</b>		<2	µg/L
<b>1,1-dichloroéthane</b>		<2	µg/L
<b>Cis 1,2-dichloroéthylène</b>		<4	µg/L
<b>Bromochlorométhane</b>		<2	µg/L
<b>Chloroforme</b>		<0,2	µg/L
<b>Tétrachlorure de carbone</b>		<0,1	µg/L
<b>1,1,1-trichloroéthane</b>		<0,05	µg/L
<b>Trichloroéthylène</b>		<0,1	µg/L
<b>1,2-dichloropropane</b>		<2	µg/L
<b>Bromodichlorométhane</b>		<0,5	µg/L
<b>Cis 1,3-dichloropropène</b>		<2	µg/L
<b>Trans 1,3-Dichloropropylène</b>		<2	µg/L

(\*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

(F) : Essai sous traité à SGS Frésenius à Herten - NF EN/CEI 17025 équivalence COFRAC - DAKS n° D-PL-14115-07-00 (E) : Essai sous traité à SGS France à Evry - COFRAC N° 1-6446

(2) : Essai sous traité dans un laboratoire partenaire.

Les abréviations ME ou MO citées dans le champ « paramètres » du présent rapport, signifient « Méthode interne » (adaptation du texte de référence [ci](#) cité après).

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm) et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-and-Conditions.es.pdf>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/est ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
<b>Composés organiques volatils</b>	21/10/19		
(ME442 HSGCMS)			
<b>Tétrachloroéthylène</b>		<0,2	µg/L
<b>1,1,2-trichloroéthane</b>		<0,2	µg/L
<b>Dibromochlorométhane</b>		<0,2	µg/L
<b>1,3-dichloropropane</b>		<2	µg/L
<b>1,2-dibromoéthane</b>		<2	µg/L
<b>Bromoforme</b>		<0,2	µg/L
<b>Benzène (*)</b>		3,97	µg/L
<b>Toluène (*)</b>		1250	µg/L
<b>Ethylbenzène (*)</b>		1,32	µg/L
<b>m,p-Xylènes (*)</b>		5,15	µg/L
<b>o-Xylène (*)</b>		4,50	µg/L
<b>Styrène (*)</b>		0,687	µg/L
<b>Isopropylbenzène (*)</b>		0,832	µg/L
<b>n-Propylbenzène (*)</b>		2,56	µg/L
<b>1,3,5-Triméthylbenzène (*)</b>		7,05	µg/L
<b>1,2,4-Triméthylbenzène (*)</b>		31,0	µg/L
<b>Secbutylbenzène (*)</b>		<2 §	µg/L
<b>1,2,3-Triméthylbenzène (*)</b>		45,8	µg/L
<b>ST-DCO (*)</b>	22/10/19	682	mg/L
(ISO15705)			
<b>DBO5 (*)</b>	24/10/19	63	mg/L
(NFEN1899-1)			
<b>POLYCHLOROBIPHÉNYLES (PCB, LQb) (F)</b>	21/10/19		
(DIN 38407-2)			
<b>PCB 28 (F)</b>		<0,01	µg/L
<b>PCB 52 (F)</b>		<0,01	µg/L
<b>PCB 101 (F)</b>		<0,01	µg/L
<b>PCB 118 (F)</b>		<3,5*	µg/L
<b>PCB 138 (F)</b>		<0,01	µg/L
<b>PCB 153 (F)</b>		<0,01	µg/L
<b>PCB 180 (F)</b>		<0,01	µg/L
<b>POLYCHLOROBIPHÉNYLES (PCB) - LC-MSMS (F)</b>	21/10/19		
(ISO 18073)			
<b>PCB 77 (F)</b>		<0,2	ng/L
<b>PCB 81 (F)</b>		<0,02	ng/L
<b>PCB 105 (F)</b>		<1,5	ng/L
<b>PCB 114 (F)</b>		<1,1	ng/L
<b>PCB 123 (F)</b>		<0,4	ng/L
<b>PCB 126 (F)</b>		<0,02	ng/L
<b>PCB 156 (F)</b>		<1,2	ng/L
<b>PCB 157 (F)</b>		<1,0	ng/L
<b>PCB 167 (F)</b>		<1,0	ng/L
<b>PCB 169 (F)</b>		<0,02	ng/L

(\*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm) et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-et-DocumentL.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/est ont été extraits.

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
<b>POLYCHLOROBIPHENYLES (PCB) - LC-MSMS (F)</b>	21/10/19		
(ISO 18073)			
<b>PCB 189 (F)</b>		<2,0	ng/L
<b>DIOXINES CHLORÉS (TÉTRA À OCTA) ET FURANES - HRGC/HRMS/(F)19</b>			
(ISO 18073)			
<b>2,3,7,8-TCDD (F) (*)</b>		<0,0050	ng/L
<b>1,2,3,7,8-PECDD (F) (*)</b>		<0,0050	ng/L
<b>1,2,3,4,7,8-HXCDD (F) (*)</b>		<0,0050	ng/L
<b>1,2,3,6,7,8-HXCDD (F) (*)</b>		<0,0050	ng/L
<b>1,2,3,7,8,9-HXCDD (F) (*)</b>		<0,0050	ng/L
<b>1,2,3,4,6,7,8-HPCDD (F) (*)</b>		0,0430	ng/L
<b>OCDD (F) (*)</b>		0,451	ng/L
<b>2,3,7,8-TCDF (F) (*)</b>		<0,0050	ng/L
<b>1,2,3,7,8-PECDF (F) (*)</b>		<0,0050	ng/L
<b>2,3,4,7,8-PECDF (F) (*)</b>		<0,0050	ng/L
<b>1,2,3,4,7,8-HXCDF (F) (*)</b>		<0,0050	ng/L
<b>1,2,3,6,7,8-HXCDF (F) (*)</b>		<0,0050	ng/L
<b>1,2,3,7,8,9-HXCDF (F) (*)</b>		<0,0050	ng/L
<b>2,3,4,6,7,8-HXCDF (F) (*)</b>		<0,0050	ng/L
<b>1,2,3,4,6,7,8-HPCDF (F) (*)</b>		0,032	ng/L
<b>1,2,3,4,7,8,9-HPCDF (F) (*)</b>		<0,0150	ng/L
<b>OCDF (F) (*)</b>		<0,050	ng/L
<b>HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES (HAP) - GCMS (F)9</b>			
(DIN 38407-39)			
<b>ACÉNAPHTHÈNE (F) (*)</b>		0,330	µg/L
<b>ACÉNAPHTHYLÈNE (F) (*)</b>		4,1	µg/L
<b>ANTHRACÈNE (F) (*)</b>		2,3	µg/L
<b>BENZO(A)ANTHRACÈNE (F) (*)</b>		<0,01	µg/L
<b>BENZO(A)PYRÈNE (F) (*)</b>		<0,01	µg/L
<b>BENZO(B)FLUORANTHÈNE (F) (*)</b>		<0,01	µg/L
<b>BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE (F) (*)</b>		<0,01	µg/L
<b>BENZO(K)FLUORANTHÈNE (F) (*)</b>		<0,01	µg/L
<b>CHRYSÈNE (F) (*)</b>		<0,01	µg/L
<b>DIBENZO(A,H)ANTHRACÈNE (F) (*)</b>		<0,01	µg/L
<b>FLUORANTHÈNE (F) (*)</b>		4,4	µg/L
<b>FLUORÈNE (F) (*)</b>		2,0	µg/L
<b>INDENO(1,2,3-C,D)PYRÈNE (F) (*)</b>		<0,01	µg/L
<b>NAPHTHALÈNE (F) (*)</b>		630	µg/L
<b>PHENANTHÈNE (F) (*)</b>		3,9	µg/L
<b>PYRÈNE (F) (*)</b>		1,5	µg/L
<b>Indice hydrocarbures (C10-C40)</b>	29/10/19		
(NFENISO9377-2)			
<b>Indice hydrocarbures</b>		77,10	mg/L

(\*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm) et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur [http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-et-Document\\_e.pdf](http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-et-Document_e.pdf).

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : Il(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/est ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
<b>Indice hydrocarbures (C10-C40)</b> (NFENISO9377-2) <b>Commentaire</b>	29/10/19	Présence d'hydrocarbures lourds > C40	
<b>AZOTE KJELDAHL (E) (*)</b> (NF EN 25663 : 01 Jan 94)	21/10/19	4,9	mg/L
<b>COT (Carbone organique total)</b> (NFEN1484)	21/10/19	93,6	mg/L
<b>Minéralisation MO-0280, NF EN ISO 15587-2 adaptée (*)</b> (MO280)	18/10/19	-	
<b>Eléments en ICP AES</b> (MO176 ICPAES)	23/10/19		
<b>Arsenic</b>		<0,05	mg/L
<b>Cadmium</b>		<0,001	mg/L
<b>Chrome</b>		<0,005	mg/L
<b>Cuivre</b>		<0,01	mg/L
<b>Plomb</b>		<0,01	mg/L
<b>Zinc</b>		21,3	mg/L
<b>Nickel</b>		<0,005	mg/L
<b>Phosphore total (*)</b>		23,2	mg/L
<b>Baryum</b>		0,10	mg/L
<b>Molybdène</b>		0,044	mg/L
<b>Antimoine</b>		<0,02	mg/L
<b>Or</b>		<0,05	mg/L
<b>Erbium</b>		<0,001	mg/L
<b>Argent</b>		<0,05	mg/L
<b>Aluminium</b>		0,39	mg/L
<b>Bore</b>		2,63	mg/L
<b>Béryllium</b>		<0,01	mg/L
<b>Cerium</b>		<0,1	mg/L
<b>Germanium</b>		<0,2	mg/L
<b>Lanthane</b>		<0,1	mg/L
<b>Bismuth</b>		<0,05	mg/L
<b>Europium</b>		<0,001	mg/L
<b>Gallium</b>		<0,001	mg/L
<b>Gadolinium</b>		<0,001	mg/L
<b>Neodyme</b>		<0,001	mg/L
<b>Praseodyme</b>		<0,001	mg/L
<b>Calcium</b>		113	mg/L
<b>Lutetium</b>		<0,001	mg/L
<b>Terbium</b>		<0,001	mg/L
<b>Cobalt</b>		<0,01	mg/L
<b>Hafnium</b>		<0,0005	mg/L
<b>Holmium</b>		<0,001	mg/L
<b>Indium</b>		<0,05	mg/L

(\*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm) et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-et-DocumentLeSGL>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
<b>Eléments en ICP AES</b>	23/10/19		
(MO176 ICPAES)			
<b>Samarium</b>		<0,001	mg/L
<b>Fer</b>		2,18	mg/L
<b>Niobium</b>		<0,001	mg/L
<b>Potassium</b>		2,52	mg/L
<b>Lithium</b>		0,28	mg/L
<b>Magnésium</b>		6,90	mg/L
<b>Scandium</b>		0,056	mg/L
<b>Manganèse</b>		0,11	mg/L
<b>Thorium</b>		<0,0005	mg/L
<b>Sodium</b>		28,3	mg/L
<b>Thulium</b>		<0,001	mg/L
<b>Ytterbium</b>		<0,001	mg/L
<b>Palladium</b>		<0,05	mg/L
<b>Platine</b>		<0,05	mg/L
<b>Silicium</b>		5,95	mg/L
<b>Soufre</b>		15,3	mg/L
<b>Etain</b>		<0,05	mg/L
<b>Strontium</b>		0,19	mg/L
<b>Tantal</b>		<0,1	mg/L
<b>Tellure</b>		<0,05	mg/L
<b>Titane</b>		<0,05	mg/L
<b>Thallium</b>		<0,05	mg/L
<b>Uranium</b>		<0,05	mg/L
<b>Vanadium</b>		<0,05	mg/L
<b>Tungstène</b>		<0,2	mg/L
<b>Yttrium</b>		<0,01	mg/L
<b>Zirconium</b>		<0,05	mg/L
<b>Eléments en ICP MS</b>	21/10/19		
(MO309 ICNMS)			
<b>Sélénium</b>		<5	µg/L
<b>PHTALATES (GCMS) (F)</b>	21/10/19		
(EN ISO 18856)			
<b>Benzyle butyle phtalate (BBP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-(2-éthylhexyle) adipate (DEHA) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-2-éthylhexyle phtalate (DEHP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Diallyle phtalate (DAP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Diéthyle phtalate (DEP) (F) (*)</b>		79	µg/L
<b>Di-isobutyl phtalate (DIPB) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Diméthyle phtalate (DMP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-n-butyle phtalate (DBP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-n-décyle phtalate (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-n-nonyl phtalate (DNP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-n-octyle phtalate (DNOP) (F) (*)</b>		<1	µg/L

(\*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm) et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-et-DocumentL.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
<b>PHTALATES (GCMS) (F)</b> (EN ISO 18856)	21/10/19		
<b>Di-n-propyle phtalate (DPP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-n-undécyle phtalate (DUP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Diphényle phtalate (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Anions</b> (NFENISO10304-1)	25/10/19		
<b>Chlorure (*)</b>		26	mg/L
<b>Fluorure (*)</b>		<1	mg/L
<b>Nitrite (*)</b>		<1	mg/L
<b>Orthophosphate (*)</b>		9,4	mg/L
<b>Bromure</b>		<1	mg/L
<b>Nitrate (*)</b>		<1	mg/L
<b>Sulfate (*)</b>		21	mg/L
<b>Halogènes</b> (Electrode spécifique)	05/11/19		
<b>Fluor</b>		<10	mg/L
<b>Matière en suspension (*)</b> (NFEN872 (filtre whatman GF/C))	18/10/19	230	mg/L

NB1 : méthode PCB-NDL : ISO 17858

Résultats validés électroniquement par

**Valérie DECTOT**  
 Responsable Projet


Cette validation est une signature électronique, elle est réalisée conformément aux exigences du référentiel ISO 17025

(\*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

 Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm) et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-et-DocumentL.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/est ont été extrait(s).

REFERENCES

**Cde :** REF N° 4503253887  
**Devis :** DRR19-00262  
**Reçu Rouen, le** 17/10/19 **Preleve le** 17/10/19  
**Demandeur:** MME GUEROULT Audrey  
**ClientID:** ECH 7 - 6830  
**Description:** EAU  
**Nature:** Eau  
**Commentaire:**  
 Echantillon congelé à réception au laboratoire et maintenu congelé jusqu'aux essais pour analyse de la DBO5.

LUBRIZOL FRANCE  
 25 QUAI DE FRANCE  
 CS 61062

76173 ROUEN  
 FRANCE

Rouen, le 8 novembre 2019

RAPPORT D'ESSAI  
**RNR19-00954.007**

Page 1 / 6

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
<b>Analyse pour recherche d'amiante sur matériaux vrac par META par couche</b>			
(NFX 43-050 + méthode interne)			
<b>Résultat (T)</b>		Amiante non détectée	
<b>Type d'amiante (T)</b>		-	
<b>Nombre de préparations (T)</b>		1	
<b>Mercuré (*)</b>	22/10/19	<0,0002	mg/L
(ME233 FAVF)			
<b>Composés organiques volatils</b>	21/10/19		
(ME442 HSGCMS)			
<b>Chlorure de vinyle</b>		<0,1	µg/L
<b>1,1-dichloroéthylène</b>		<1	µg/L
<b>Dichlorométhane</b>		<2	µg/L
<b>Trans 1,2-Dichloroéthylène</b>		<2	µg/L
<b>1,2-dichloroéthane</b>		<2	µg/L
<b>1,1-dichloroéthane</b>		<2	µg/L
<b>Cis 1,2-dichloroéthylène</b>		<4	µg/L
<b>Bromochlorométhane</b>		<2	µg/L
<b>Chloroforme</b>		0,541	µg/L
<b>Tétrachlorure de carbone</b>		<0,1	µg/L
<b>1,1,1-trichloroéthane</b>		<0,05	µg/L
<b>Trichloroéthylène</b>		<0,1	µg/L
<b>1,2-dichloropropane</b>		<2	µg/L
<b>Bromodichlorométhane</b>		<0,5	µg/L
<b>Cis 1,3-dichloropropène</b>		<2	µg/L
<b>Trans 1,3-Dichloropropylène</b>		<2	µg/L

(\*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

(F) : Essai sous traité à SGS Frésenius à Herten - NF EN/CEI 17025 équivalence COFRAC - DAKS n° D-PL-14115-07-00 (E) : Essai sous traité à SGS France à Evry - COFRAC N° 1-6446

(2) : Essai sous traité dans un laboratoire partenaire.

Les abréviations ME ou MO citées dans le champ « paramètres » du présent rapport, signifient « Méthode interne » (adaptation du texte de référence [ci](#) cité après).

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm) et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-et-DocumentL.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/est cité être extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
<b>Composés organiques volatils</b>	21/10/19		
(ME442 HSGCMS)			
<b>Tétrachloroéthylène</b>		<0,2	µg/L
<b>1,1,2-trichloroéthane</b>		<0,2	µg/L
<b>Dibromochlorométhane</b>		<0,2	µg/L
<b>1,3-dichloropropane</b>		<2	µg/L
<b>1,2-dibromoéthane</b>		<2	µg/L
<b>Bromoforme</b>		<0,2	µg/L
<b>Benzène (*)</b>		0,505	µg/L
<b>Toluène (*)</b>		<0,4	µg/L
<b>Ethylbenzène (*)</b>		<0,4	µg/L
<b>m,p-Xylènes (*)</b>		<0,8	µg/L
<b>o-Xylène (*)</b>		1,02	µg/L
<b>Styrène (*)</b>		<0,4	µg/L
<b>Isopropylbenzène (*)</b>		<0,4	µg/L
<b>n-Propylbenzène (*)</b>		<0,4	µg/L
<b>1,3,5-Triméthylbenzène (*)</b>		2,72	µg/L
<b>1,2,4-Triméthylbenzène (*)</b>		<0,4	µg/L
<b>Secbutylbenzène (*)</b>		<0,4	µg/L
<b>1,2,3-Triméthylbenzène (*)</b>		6,77	µg/L
<b>ST-DCO (*)</b>	22/10/19	400	mg/L
(ISO15705)			
<b>DBO5 (*)</b>	24/10/19	34	mg/L
(NFEN1899-1)			
<b>POLYCHLOROBIPHÉNYLES (PCB, LQb) (F)</b>	21/10/19		
(DIN 38407-2)			
<b>PCB 28 (F)</b>		<0,01	µg/L
<b>PCB 52 (F)</b>		<0,01	µg/L
<b>PCB 101 (F)</b>		<0,01	µg/L
<b>PCB 118 (F)</b>		<3,5*	µg/L
<b>PCB 138 (F)</b>		<0,01	µg/L
<b>PCB 153 (F)</b>		<0,01	µg/L
<b>PCB 180 (F)</b>		<0,01	µg/L
<b>POLYCHLOROBIPHÉNYLES (PCB) - LC-MSMS (F)</b>	21/10/19		
(ISO 18073)			
<b>PCB 77 (F)</b>		<0,4	ng/L
<b>PCB 81 (F)</b>		<0,02	ng/L
<b>PCB 105 (F)</b>		<2,0	ng/L
<b>PCB 114 (F)</b>		<0,4	ng/L
<b>PCB 123 (F)</b>		<0,4	ng/L
<b>PCB 126 (F)</b>		<0,04	ng/L
<b>PCB 156 (F)</b>		<1,0	ng/L
<b>PCB 157 (F)</b>		<0,7	ng/L
<b>PCB 167 (F)</b>		<0,5	ng/L
<b>PCB 169 (F)</b>		<0,02	ng/L

(\*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm) et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-et-DocumentL.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
<b>POLYCHLOROBIPHENYLES (PCB) - LC-MSMS (F)</b>	21/10/19		
(ISO 18073)			
<b>PCB 189 (F)</b>		<1,0	ng/L
<b>DIOXINES CHLORÉS (TÉTRA À OCTA) ET FURANES - HRGC/HRMS/(F)19</b>			
(ISO 18073)			
<b>2,3,7,8-TCDD (F) (*)</b>		<0,0050	ng/L
<b>1,2,3,7,8-PECDD (F) (*)</b>		<0,0050	ng/L
<b>1,2,3,4,7,8-HXCDD (F) (*)</b>		<0,0050	ng/L
<b>1,2,3,6,7,8-HXCDD (F) (*)</b>		<0,0050	ng/L
<b>1,2,3,7,8,9-HXCDD (F) (*)</b>		<0,0050	ng/L
<b>1,2,3,4,6,7,8-HPCDD (F) (*)</b>		<0,0250	ng/L
<b>OCDD (F) (*)</b>		0,093	ng/L
<b>2,3,7,8-TCDF (F) (*)</b>		<0,0050	ng/L
<b>1,2,3,7,8-PECDF (F) (*)</b>		<0,0050	ng/L
<b>2,3,4,7,8-PECDF (F) (*)</b>		<0,0050	ng/L
<b>1,2,3,4,7,8-HXCDF (F) (*)</b>		<0,0050	ng/L
<b>1,2,3,6,7,8-HXCDF (F) (*)</b>		<0,0050	ng/L
<b>1,2,3,7,8,9-HXCDF (F) (*)</b>		<0,0050	ng/L
<b>2,3,4,6,7,8-HXCDF (F) (*)</b>		<0,0050	ng/L
<b>1,2,3,4,6,7,8-HPCDF (F) (*)</b>		<0,015	ng/L
<b>1,2,3,4,7,8,9-HPCDF (F) (*)</b>		<0,0150	ng/L
<b>OCDF (F) (*)</b>		<0,050	ng/L
<b>HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES (HAP) - GCMS (F)9</b>			
(DIN 38407-39)			
<b>ACÉNAPHTHÈNE (F) (*)</b>		0,090	µg/L
<b>ACÉNAPHTHYLENE (F) (*)</b>		0,920	µg/L
<b>ANTHRACÈNE (F) (*)</b>		0,710	µg/L
<b>BENZO(A)ANTHRACÈNE (F) (*)</b>		0,510	µg/L
<b>BENZO(A)PYRÈNE (F) (*)</b>		0,480	µg/L
<b>BENZO(B)FLUORANTHÈNE (F) (*)</b>		1,0	µg/L
<b>BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE (F) (*)</b>		0,550	µg/L
<b>BENZO(K)FLUORANTHÈNE (F) (*)</b>		0,490	µg/L
<b>CHRYSÈNE (F) (*)</b>		0,350	µg/L
<b>DIBENZO(A,H)ANTHRACÈNE (F) (*)</b>		<0,01	µg/L
<b>FLUORANTHÈNE (F) (*)</b>		1,7	µg/L
<b>FLUORÈNE (F) (*)</b>		0,430	µg/L
<b>INDENO(1,2,3-C,D)PYRÈNE (F) (*)</b>		0,440	µg/L
<b>NAPHTHALÈNE (F) (*)</b>		4,3	µg/L
<b>PHENANTHRENE (F) (*)</b>		1,2	µg/L
<b>PYRÈNE (F) (*)</b>		0,730	µg/L
<b>Indice hydrocarbures (C10-C40)</b>	29/10/19		
(NFENISO9377-2)			
<b>Indice hydrocarbures</b>		42,30	mg/L

(\*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm) et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-et-Document/e.pdf>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : Il(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est(sont) dit être extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
<b>Indice hydrocarbures (C10-C40)</b> (NFENISO9377-2) <b>Commentaire</b>	29/10/19	Présence d'hydrocarbures lourds > C40	
<b>AZOTE KJELDAHL (E) (*)</b> (NF EN 25663 : 01 Jan 94)	21/10/19	4,6	mg/L
<b>COT (Carbone organique total)</b> (NFEN1484)	21/10/19	59,8	mg/L
<b>Minéralisation MO-0280, NF EN ISO 15587-2 adaptée (*)</b> (MO280)	18/10/19	-	
<b>Eléments en ICP AES</b> (MO176 ICPAES)	23/10/19		
<b>Arsenic</b>		<0,05	mg/L
<b>Cadmium</b>		<0,001	mg/L
<b>Chrome</b>		<0,005	mg/L
<b>Cuivre</b>		<0,01	mg/L
<b>Plomb</b>		<0,01	mg/L
<b>Zinc</b>		9,90	mg/L
<b>Nickel</b>		<0,005	mg/L
<b>Phosphore total (*)</b>		12,9	mg/L
<b>Baryum</b>		0,047	mg/L
<b>Molybdène</b>		0,038	mg/L
<b>Antimoine</b>		<0,02	mg/L
<b>Or</b>		<0,05	mg/L
<b>Erbium</b>		<0,001	mg/L
<b>Argent</b>		<0,05	mg/L
<b>Aluminium</b>		0,16	mg/L
<b>Bore</b>		2,53	mg/L
<b>Béryllium</b>		<0,01	mg/L
<b>Cerium</b>		<0,1	mg/L
<b>Germanium</b>		<0,2	mg/L
<b>Lanthane</b>		<0,1	mg/L
<b>Bismuth</b>		<0,05	mg/L
<b>Europium</b>		<0,001	mg/L
<b>Gallium</b>		<0,001	mg/L
<b>Gadolinium</b>		<0,001	mg/L
<b>Neodyme</b>		<0,001	mg/L
<b>Praseodyme</b>		<0,001	mg/L
<b>Calcium</b>		85,0	mg/L
<b>Lutetium</b>		<0,001	mg/L
<b>Terbium</b>		<0,001	mg/L
<b>Cobalt</b>		<0,01	mg/L
<b>Hafnium</b>		<0,0005	mg/L
<b>Holmium</b>		<0,001	mg/L
<b>Indium</b>		<0,05	mg/L

(\*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm) et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-et-DocumentL.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extraitt(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
<b>Eléments en ICP AES</b>	23/10/19		
(MO176 ICPAES)			
<b>Samarium</b>		<0,001	mg/L
<b>Fer</b>		0,74	mg/L
<b>Niobium</b>		<0,001	mg/L
<b>Potassium</b>		2,39	mg/L
<b>Lithium</b>		0,29	mg/L
<b>Magnésium</b>		5,46	mg/L
<b>Scandium</b>		0,040	mg/L
<b>Manganèse</b>		0,037	mg/L
<b>Thorium</b>		<0,0005	mg/L
<b>Sodium</b>		42,2	mg/L
<b>Thulium</b>		<0,001	mg/L
<b>Ytterbium</b>		<0,001	mg/L
<b>Palladium</b>		<0,05	mg/L
<b>Platine</b>		<0,05	mg/L
<b>Silicium</b>		4,92	mg/L
<b>Soufre</b>		17,1	mg/L
<b>Etain</b>		<0,05	mg/L
<b>Strontium</b>		0,15	mg/L
<b>Tantal</b>		<0,1	mg/L
<b>Tellure</b>		<0,05	mg/L
<b>Titane</b>		<0,05	mg/L
<b>Thallium</b>		<0,05	mg/L
<b>Uranium</b>		<0,05	mg/L
<b>Vanadium</b>		<0,05	mg/L
<b>Tungstène</b>		<0,2	mg/L
<b>Yttrium</b>		<0,01	mg/L
<b>Zirconium</b>		<0,05	mg/L
<b>Eléments en ICP MS</b>	21/10/19		
(MO309 ICPCS)			
<b>Sélénium</b>		<5	µg/L
<b>PHTALATES (GCMS) (F)</b>	21/10/19		
(EN ISO 18856)			
<b>Benzyle butyle phtalate (BBP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-(2-éthylhexyle) adipate (DEHA) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-2-éthylhexyle phtalate (DEHP) (F) (*)</b>		6	µg/L
<b>Diallyle phtalate (DAP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Diéthyle phtalate (DEP) (F) (*)</b>		9	µg/L
<b>Di-isobutyl phtalate (DIPB) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Diméthyle phtalate (DMP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-n-butyle phtalate (DBP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-n-décyle phtalate (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-n-nonyl phtalate (DNP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-n-octyle phtalate (DNOP) (F) (*)</b>		<1	µg/L

(\*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm) et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-et-DocumentL.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/est ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
<b>PHTALATES (GCMS) (F)</b> (EN ISO 18856)	21/10/19		
<b>Di-n-propyle phtalate (DPP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-n-undécyle phtalate (DUP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Diphényle phtalate (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Anions</b> (NFENISO10304-1)	25/10/19		
<b>Chlorure (*)</b>		36	mg/L
<b>Fluorure (*)</b>		<1	mg/L
<b>Nitrite (*)</b>		<1	mg/L
<b>Orthophosphate (*)</b>		8,4	mg/L
<b>Bromure</b>		<1	mg/L
<b>Nitrate (*)</b>		<1	mg/L
<b>Sulfate (*)</b>		27	mg/L
<b>Halogènes</b> (Electrode spécifique)	05/11/19		
<b>Fluor</b>		<10	mg/L
<b>Matière en suspension (*)</b> (NFEN872 (filtre whatman GF/C))	18/10/19	160	mg/L

NB1 : méthode PCB-NDL : ISO 17858

Résultats validés électroniquement par

**Valérie DECTOT**  
 Responsable Projet


Cette validation est une signature électronique, elle est réalisée conformément aux exigences du référentiel ISO 17025

(\*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

 Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm) et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-et-DocumentL.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/est ont été extrait(s).

REFERENCES

**Cde :** REF N° 4503253887  
**Devis :** DRR19-00262  
**Reçu Rouen, le** 17/10/19 **Preleve le** 17/10/19  
**Demandeur:** MME GUEROULT Audrey  
**ClientID:** ECH 8 - 6802  
**Description:** EAU  
**Nature:** Eau  
**Commentaire:**  
 Echantillon congelé à réception au laboratoire et maintenu congelé jusqu'aux essais pour analyse de la DBO5.

LUBRIZOL FRANCE  
 25 QUAI DE FRANCE  
 CS 61062

76173 ROUEN  
 FRANCE

Rouen, le 8 novembre 2019

RAPPORT D'ESSAI  
**RNR19-00954.008**

Page 1 / 6

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
<b>Analyse pour recherche d'amiante sur matériaux vrac par META par couche</b>			
(NFX 43-050 + méthode interne)			
<b>Résultat (T)</b>		Amiante non détectée	
<b>Type d'amiante (T)</b>		-	
<b>Nombre de préparations (T)</b>		1	
<b>Mercuré (*)</b>	22/10/19	<0,0002	mg/L
(ME233 FAVF)			
<b>Composés organiques volatils</b>	21/10/19		
(ME442 HSGCMS)			
<b>Chlorure de vinyle</b>		<0,1	µg/L
<b>1,1-dichloroéthylène</b>		<1	µg/L
<b>Dichlorométhane</b>		<2	µg/L
<b>Trans 1,2-Dichloroéthylène</b>		<2	µg/L
<b>1,2-dichloroéthane</b>		<2	µg/L
<b>1,1-dichloroéthane</b>		<2	µg/L
<b>Cis 1,2-dichloroéthylène</b>		<4	µg/L
<b>Bromochlorométhane</b>		<2	µg/L
<b>Chloroforme</b>		<0,2	µg/L
<b>Tétrachlorure de carbone</b>		<0,1	µg/L
<b>1,1,1-trichloroéthane</b>		<0,05	µg/L
<b>Trichloroéthylène</b>		<0,1	µg/L
<b>1,2-dichloropropane</b>		<2	µg/L
<b>Bromodichlorométhane</b>		<0,5	µg/L
<b>Cis 1,3-dichloropropène</b>		<2	µg/L
<b>Trans 1,3-Dichloropropylène</b>		<2	µg/L

(\*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

(F) : Essai sous traité à SGS Frésenius à Herten - NF EN/CEI 17025 équivalence COFRAC - DAKS n° D-PL-14115-07-00 (E) : Essai sous traité à SGS France à Evry - COFRAC N° 1-6446

(2) : Essai sous traité dans un laboratoire partenaire.

Les abréviations ME ou MO citées dans le champ « paramètres » du présent rapport, signifient « Méthode interne » (adaptation du texte de référence [ci](#) cité après).

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm) et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-et-DocumentL.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/est cité être extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
<b>Composés organiques volatils</b>	21/10/19		
(ME442 HSGCMS)			
<b>Tétrachloroéthylène</b>		<0,2	µg/L
<b>1,1,2-trichloroéthane</b>		<0,2	µg/L
<b>Dibromochlorométhane</b>		<0,2	µg/L
<b>1,3-dichloropropane</b>		<2	µg/L
<b>1,2-dibromoéthane</b>		<2	µg/L
<b>Bromoforme</b>		<0,2	µg/L
<b>Benzène (*)</b>		15,1	µg/L
<b>Toluène (*)</b>		25,3	µg/L
<b>Ethylbenzène (*)</b>		5,94	µg/L
<b>m,p-Xylènes (*)</b>		14,5	µg/L
<b>o-Xylène (*)</b>		4,79	µg/L
<b>Styrène (*)</b>		0,758	µg/L
<b>Isopropylbenzène (*)</b>		1,71	µg/L
<b>n-Propylbenzène (*)</b>		4,43	µg/L
<b>1,3,5-Triméthylbenzène (*)</b>		7,62	µg/L
<b>1,2,4-Triméthylbenzène (*)</b>		29,8	µg/L
<b>Secbutylbenzène (*)</b>		<2 §	µg/L
<b>1,2,3-Triméthylbenzène (*)</b>		25,9	µg/L
<b>ST-DCO (*)</b>	22/10/19	2054	mg/L
(ISO15705)			
<b>DBO5 (*)</b>	24/10/19	310	mg/L
(NFEN1899-1)			
<b>POLYCHLOROBIPHÉNYLES (PCB, LQb) (F)</b>	21/10/19		
(DIN 38407-2)			
<b>PCB 28 (F)</b>		<0,02*	µg/L
<b>PCB 52 (F)</b>		<0,01	µg/L
<b>PCB 101 (F)</b>		<0,01	µg/L
<b>PCB 118 (F)</b>		<2	µg/L
<b>PCB 138 (F)</b>		<0,01	µg/L
<b>PCB 153 (F)</b>		<0,01	µg/L
<b>PCB 180 (F)</b>		<0,01	µg/L
<b>POLYCHLOROBIPHÉNYLES (PCB) - LC-MSMS (F)</b>	21/10/19		
(ISO 18073)			
<b>PCB 77 (F)</b>		<0,2	ng/L
<b>PCB 81 (F)</b>		<0,02	ng/L
<b>PCB 105 (F)</b>		<2,0	ng/L
<b>PCB 114 (F)</b>		<0,4	ng/L
<b>PCB 123 (F)</b>		<0,4	ng/L
<b>PCB 126 (F)</b>		<0,02	ng/L
<b>PCB 156 (F)</b>		<0,7	ng/L
<b>PCB 157 (F)</b>		<0,3	ng/L
<b>PCB 167 (F)</b>		<0,3	ng/L
<b>PCB 169 (F)</b>		<0,02	ng/L

(\*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm) et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-et-DocumentL.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
<b>POLYCHLOROBIPHENYLES (PCB) - LC-MSMS (F)</b>	21/10/19		
(ISO 18073)			
<b>PCB 189 (F)</b>		<1,0	ng/L
<b>DIOXINES CHLORÉS (TÉTRA À OCTA) ET FURANES - HRGC/HRMS/(F)19</b>			
(ISO 18073)			
<b>2,3,7,8-TCDD (F) (*)</b>		<0,0050	ng/L
<b>1,2,3,7,8-PECDD (F) (*)</b>		<0,0050	ng/L
<b>1,2,3,4,7,8-HXCDD (F) (*)</b>		<0,0050	ng/L
<b>1,2,3,6,7,8-HXCDD (F) (*)</b>		<0,0050	ng/L
<b>1,2,3,7,8,9-HXCDD (F) (*)</b>		<0,0050	ng/L
<b>1,2,3,4,6,7,8-HPCDD (F) (*)</b>		<0,0250	ng/L
<b>OCDD (F) (*)</b>		0,103	ng/L
<b>2,3,7,8-TCDF (F) (*)</b>		<0,0050	ng/L
<b>1,2,3,7,8-PECDF (F) (*)</b>		<0,0050	ng/L
<b>2,3,4,7,8-PECDF (F) (*)</b>		<0,0050	ng/L
<b>1,2,3,4,7,8-HXCDF (F) (*)</b>		<0,0050	ng/L
<b>1,2,3,6,7,8-HXCDF (F) (*)</b>		<0,0050	ng/L
<b>1,2,3,7,8,9-HXCDF (F) (*)</b>		<0,0050	ng/L
<b>2,3,4,6,7,8-HXCDF (F) (*)</b>		<0,0050	ng/L
<b>1,2,3,4,6,7,8-HPCDF (F) (*)</b>		<0,015	ng/L
<b>1,2,3,4,7,8,9-HPCDF (F) (*)</b>		<0,0150	ng/L
<b>OCDF (F) (*)</b>		<0,050	ng/L
<b>HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES (HAP) - GCMS (F)9</b>			
(DIN 38407-39)			
<b>ACÉNAPHTHÈNE (F) (*)</b>		0,990	µg/L
<b>ACÉNAPHTHYLÈNE (F) (*)</b>		2,5	µg/L
<b>ANTHRACÈNE (F) (*)</b>		2,5	µg/L
<b>BENZO(A)ANTHRACÈNE (F) (*)</b>		0,690	µg/L
<b>BENZO(A)PYRÈNE (F) (*)</b>		0,700	µg/L
<b>BENZO(B)FLUORANTHÈNE (F) (*)</b>		0,960	µg/L
<b>BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE (F) (*)</b>		0,320	µg/L
<b>BENZO(K)FLUORANTHÈNE (F) (*)</b>		0,370	µg/L
<b>CHRYSÈNE (F) (*)</b>		0,580	µg/L
<b>DIBENZO(A,H)ANTHRACÈNE (F) (*)</b>		0,270	µg/L
<b>FLUORANTHÈNE (F) (*)</b>		4,1	µg/L
<b>FLUORÈNE (F) (*)</b>		2,7	µg/L
<b>INDENO(1,2,3-C,D)PYRÈNE (F) (*)</b>		0,270	µg/L
<b>NAPHTHALÈNE (F) (*)</b>		300	µg/L
<b>PHENANTHÈNE (F) (*)</b>		4,2	µg/L
<b>PYRÈNE (F) (*)</b>		1,3	µg/L
<b>Indice hydrocarbures (C10-C40)</b>	29/10/19		
(NFENISO9377-2)			
<b>Indice hydrocarbures</b>		16,10	mg/L

(\*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm) et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-et-DocumentL.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : Il(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est(sont) dit être extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
<b>Indice hydrocarbures (C10-C40)</b> (NFENISO9377-2) <b>Commentaire</b>	29/10/19	Présence d'hydrocarbures lourds > C40	
Déviation à la norme: Flacon 1 L en verre trop rempli, environ 50 mL d'échantillon ont été retirés après agitation.			
<b>AZOTE KJELDAHL (E) (*)</b> (NF EN 25663 : 01 Jan 94)	21/10/19	28,7	mg/L
<b>COT (Carbone organique total)</b> (NFEN1484)	21/10/19	381,1	mg/L
<b>Minéralisation MO-0280, NF EN ISO 15587-2 adaptée (*)</b> (MO280)	18/10/19	-	
<b>Eléments en ICP AES</b> (MO176 ICPAES)	23/10/19		
<b>Arsenic</b>		<0,05	mg/L
<b>Cadmium</b>		<0,001	mg/L
<b>Chrome</b>		<0,005	mg/L
<b>Cuivre</b>		<0,01	mg/L
<b>Plomb</b>		<0,01	mg/L
<b>Zinc</b>		13,4	mg/L
<b>Nickel</b>		<0,005	mg/L
<b>Phosphore total (*)</b>		45,6	mg/L
<b>Baryum</b>		0,083	mg/L
<b>Molybdène</b>		0,31	mg/L
<b>Antimoine</b>		<0,02	mg/L
<b>Or</b>		<0,05	mg/L
<b>Erbium</b>		<0,001	mg/L
<b>Argent</b>		<0,05	mg/L
<b>Aluminium</b>		0,073	mg/L
<b>Bore</b>		12,2	mg/L
<b>Béryllium</b>		<0,01	mg/L
<b>Cerium</b>		<0,1	mg/L
<b>Germanium</b>		<0,2	mg/L
<b>Lanthane</b>		<0,1	mg/L
<b>Bismuth</b>		<0,05	mg/L
<b>Europium</b>		<0,001	mg/L
<b>Gallium</b>		<0,001	mg/L
<b>Gadolinium</b>		<0,001	mg/L
<b>Neodyme</b>		<0,001	mg/L
<b>Praseodyme</b>		<0,001	mg/L
<b>Calcium</b>		153	mg/L
<b>Lutetium</b>		<0,001	mg/L
<b>Terbium</b>		<0,001	mg/L
<b>Cobalt</b>		<0,01	mg/L
<b>Hafnium</b>		<0,0005	mg/L
<b>Holmium</b>		<0,001	mg/L

(\*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm) et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-et-DocumentL.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/sont dit être extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
<b>Eléments en ICP AES</b>	23/10/19		
(MO176 ICPAES)			
<b>Indium</b>		<0,05	mg/L
<b>Samarium</b>		<0,001	mg/L
<b>Fer</b>		3,13	mg/L
<b>Niobium</b>		<0,001	mg/L
<b>Potassium</b>		9,90	mg/L
<b>Lithium</b>		1,64	mg/L
<b>Magnésium</b>		13,0	mg/L
<b>Scandium</b>		0,068	mg/L
<b>Manganèse</b>		0,12	mg/L
<b>Thorium</b>		<0,0005	mg/L
<b>Sodium</b>		86,1	mg/L
<b>Thulium</b>		<0,001	mg/L
<b>Ytterbium</b>		<0,001	mg/L
<b>Palladium</b>		<0,05	mg/L
<b>Platine</b>		<0,05	mg/L
<b>Silicium</b>		6,03	mg/L
<b>Soufre</b>		39,9	mg/L
<b>Etain</b>		<0,05	mg/L
<b>Strontium</b>		0,32	mg/L
<b>Tantal</b>		<0,1	mg/L
<b>Tellure</b>		<0,05	mg/L
<b>Titane</b>		<0,05	mg/L
<b>Thallium</b>		<0,05	mg/L
<b>Uranium</b>		<0,05	mg/L
<b>Vanadium</b>		<0,05	mg/L
<b>Tungstène</b>		<0,2	mg/L
<b>Yttrium</b>		<0,01	mg/L
<b>Zirconium</b>		<0,05	mg/L
<b>Eléments en ICP MS</b>	21/10/19		
(MO309 ICPMS)			
<b>Sélénium</b>		<5	µg/L
<b>PHTALATES (GCMS) (F)</b>	21/10/19		
(EN ISO 18856)			
<b>Benzyle butyle phtalate (BBP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-(2-éthylhexyle) adipate (DEHA) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-2-éthylhexyle phtalate (DEHP) (F) (*)</b>		6	µg/L
<b>Diallyle phtalate (DAP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Diéthyle phtalate (DEP) (F) (*)</b>		4	µg/L
<b>Di-isobutyl phtalate (DIPB) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Diméthyle phtalate (DMP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-n-butyle phtalate (DBP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-n-décyle phtalate (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-n-nonyl phtalate (DNP) (F) (*)</b>		<1	µg/L

(\*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm) et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-et-DocumentL.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
<b>PHTALATES (GCMS) (F)</b> (EN ISO 18856)	21/10/19		
<b>Di-n-octyle phtalate (DNOP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-n-propyle phtalate (DPP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-n-undécyle phtalate (DUP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Diphényle phtalate (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Anions</b> (NFENISO10304-1)	25/10/19		
<b>Chlorure (*)</b>		74	mg/L
<b>Fluorure (*)</b>		3,3	mg/L
<b>Nitrite (*)</b>		<1	mg/L
<b>Orthophosphate (*)</b>		29	mg/L
<b>Bromure</b>		<1	mg/L
<b>Nitrate (*)</b>		1,9	mg/L
<b>Sulfate (*)</b>		49	mg/L
<b>Halogènes</b> (Electrode spécifique)	05/11/19		
<b>Fluor</b>		<10	mg/L
<b>Matière en suspension (*)</b> (NFEN872 (filtre whatman GF/C))	18/10/19	120	mg/L

NB1 : méthode PCB-NDL : ISO 17858

Résultats validés électroniquement par

**Valérie DECTOT**  
 Responsable Projet


Cette validation est une signature électronique, elle est réalisée conformément aux exigences du référentiel ISO 17025

(\*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

 Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm) et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-et-DocumentL.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extraite(s).

REFERENCES

**Cde :** REF N° 4503253887  
**Devis :** DRR19-00262  
**Reçu Rouen, le** 17/10/19 **Preleve le** 17/10/19  
**Demandeur:** MME GUEROULT Audrey  
**ClientID:** ECH 9 - 6801  
**Description:** EAU  
**Nature:** Eau  
**Commentaire:**  
 Echantillon congelé à réception au laboratoire et maintenu congelé jusqu'aux essais pour analyse de la DBO5.

LUBRIZOL FRANCE  
 25 QUAI DE FRANCE  
 CS 61062

76173 ROUEN  
 FRANCE

Rouen, le 8 novembre 2019

RAPPORT D'ESSAI  
**RNR19-00954.009**

Page 1 / 6

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
<b>Analyse pour recherche d'amiante sur matériaux vrac par META par couche</b>			
(NFX 43-050 + méthode interne)			
<b>Résultat (T)</b>		Amiante non détectée	
<b>Type d'amiante (T)</b>		-	
<b>Nombre de préparations (T)</b>		1	
<b>Mercuré (*)</b>	22/10/19	<0,0002	mg/L
(ME233 FAVF)			
<b>Composés organiques volatils</b>	21/10/19		
(ME442 HSGCMS)			
<b>Chlorure de vinyle</b>		<0,1	µg/L
<b>1,1-dichloroéthylène</b>		<1	µg/L
<b>Dichlorométhane</b>		<2	µg/L
<b>Trans 1,2-Dichloroéthylène</b>		<2	µg/L
<b>1,2-dichloroéthane</b>		<2	µg/L
<b>1,1-dichloroéthane</b>		<2	µg/L
<b>Cis 1,2-dichloroéthylène</b>		<4	µg/L
<b>Bromochlorométhane</b>		<2	µg/L
<b>Chloroforme</b>		<0,2	µg/L
<b>Tétrachlorure de carbone</b>		<0,1	µg/L
<b>1,1,1-trichloroéthane</b>		<0,05	µg/L
<b>Trichloroéthylène</b>		<0,1	µg/L
<b>1,2-dichloropropane</b>		<2	µg/L
<b>Bromodichlorométhane</b>		<0,5	µg/L
<b>Cis 1,3-dichloropropène</b>		<2	µg/L
<b>Trans 1,3-Dichloropropylène</b>		<2	µg/L

(\*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

(F) : Essai sous traité à SGS Frésenius à Herten - NF EN/CEI 17025 équivalence COFRAC - DAKS n° D-PL-14115-07-00 (E) : Essai sous traité à SGS France à Evry - COFRAC N° 1-6446

(2) : Essai sous traité dans un laboratoire partenaire.

Les abréviations ME ou MO citées dans le champ « paramètres » du présent rapport, signifient « Méthode interne » (adaptation du texte de référence [ci](#) cité après).

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm) et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-et-DocumentL.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
<b>Composés organiques volatils</b>	21/10/19		
(ME442 HSGCMS)			
<b>Tétrachloroéthylène</b>		<0,2	µg/L
<b>1,1,2-trichloroéthane</b>		<0,2	µg/L
<b>Dibromochlorométhane</b>		<0,2	µg/L
<b>1,3-dichloropropane</b>		<2	µg/L
<b>1,2-dibromoéthane</b>		<2	µg/L
<b>Bromoforme</b>		<0,2	µg/L
<b>Benzène (*)</b>		5,34	µg/L
<b>Toluène (*)</b>		24,3	µg/L
<b>Ethylbenzène (*)</b>		0,560	µg/L
<b>m,p-Xylènes (*)</b>		2,04	µg/L
<b>o-Xylène (*)</b>		1,93	µg/L
<b>Styrène (*)</b>		0,584	µg/L
<b>Isopropylbenzène (*)</b>		0,560	µg/L
<b>n-Propylbenzène (*)</b>		2,33	µg/L
<b>1,3,5-Triméthylbenzène (*)</b>		4,88	µg/L
<b>1,2,4-Triméthylbenzène (*)</b>		18,1	µg/L
<b>Secbutylbenzène (*)</b>		<0,5 §	µg/L
<b>1,2,3-Triméthylbenzène (*)</b>		17,7	µg/L
<b>ST-DCO (*)</b>	22/10/19	1600	mg/L
(ISO15705)			
<b>DBO5 (*)</b>	24/10/19	290	mg/L
(NFEN1899-1)			
<b>POLYCHLOROBIPHÉNYLES (PCB, LQb) (F)</b>	21/10/19		
(DIN 38407-2)			
<b>PCB 28 (F)</b>		<0,02*	µg/L
<b>PCB 52 (F)</b>		<0,01	µg/L
<b>PCB 101 (F)</b>		<0,01	µg/L
<b>PCB 118 (F)</b>		<2	µg/L
<b>PCB 138 (F)</b>		<0,01	µg/L
<b>PCB 153 (F)</b>		<0,01	µg/L
<b>PCB 180 (F)</b>		<0,01	µg/L
<b>POLYCHLOROBIPHÉNYLES (PCB) - LC-MSMS (F)</b>	21/10/19		
(ISO 18073)			
<b>PCB 77 (F)</b>		<0,2	ng/L
<b>PCB 81 (F)</b>		<0,02	ng/L
<b>PCB 105 (F)</b>		<2,0	ng/L
<b>PCB 114 (F)</b>		<0,5	ng/L
<b>PCB 123 (F)</b>		<0,4	ng/L
<b>PCB 126 (F)</b>		<0,02	ng/L
<b>PCB 156 (F)</b>		<0,6	ng/L
<b>PCB 157 (F)</b>		<0,4	ng/L
<b>PCB 167 (F)</b>		<0,3	ng/L
<b>PCB 169 (F)</b>		<0,02	ng/L

(\*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm) et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-et-DocumentL.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
<b>POLYCHLOROBIPHENYLES (PCB) - LC-MSMS (F)</b>	21/10/19		
(ISO 18073)			
<b>PCB 189 (F)</b>		<1,2	ng/L
<b>DIOXINES CHLORÉS (TÉTRA À OCTA) ET FURANES - HRGC/HRMS/(F)19</b>			
(ISO 18073)			
<b>2,3,7,8-TCDD (F) (*)</b>		<0,0050	ng/L
<b>1,2,3,7,8-PECDD (F) (*)</b>		<0,0050	ng/L
<b>1,2,3,4,7,8-HXCDD (F) (*)</b>		<0,0050	ng/L
<b>1,2,3,6,7,8-HXCDD (F) (*)</b>		<0,0050	ng/L
<b>1,2,3,7,8,9-HXCDD (F) (*)</b>		<0,0050	ng/L
<b>1,2,3,4,6,7,8-HPCDD (F) (*)</b>		<0,0250	ng/L
<b>OCDD (F) (*)</b>		0,135	ng/L
<b>2,3,7,8-TCDF (F) (*)</b>		<0,0050	ng/L
<b>1,2,3,7,8-PECDF (F) (*)</b>		<0,0050	ng/L
<b>2,3,4,7,8-PECDF (F) (*)</b>		<0,0050	ng/L
<b>1,2,3,4,7,8-HXCDF (F) (*)</b>		<0,0050	ng/L
<b>1,2,3,6,7,8-HXCDF (F) (*)</b>		<0,0050	ng/L
<b>1,2,3,7,8,9-HXCDF (F) (*)</b>		<0,0050	ng/L
<b>2,3,4,6,7,8-HXCDF (F) (*)</b>		<0,0050	ng/L
<b>1,2,3,4,6,7,8-HPCDF (F) (*)</b>		<0,015	ng/L
<b>1,2,3,4,7,8,9-HPCDF (F) (*)</b>		<0,0150	ng/L
<b>OCDF (F) (*)</b>		<0,050	ng/L
<b>HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES (HAP) - GCMS1(F)9</b>			
(DIN 38407-39)			
<b>ACÉNAPHTHÈNE (F) (*)</b>		0,160	µg/L
<b>ACÉNAPHTHYLÈNE (F) (*)</b>		1,9	µg/L
<b>ANTHRACÈNE (F) (*)</b>		1,2	µg/L
<b>BENZO(A)ANTHRACÈNE (F) (*)</b>		0,620	µg/L
<b>BENZO(A)PYRÈNE (F) (*)</b>		1,2	µg/L
<b>BENZO(B)FLUORANTHÈNE (F) (*)</b>		1,4	µg/L
<b>BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE (F) (*)</b>		0,670	µg/L
<b>BENZO(K)FLUORANTHÈNE (F) (*)</b>		0,580	µg/L
<b>CHRYSÈNE (F) (*)</b>		0,510	µg/L
<b>DIBENZO(A,H)ANTHRACÈNE (F) (*)</b>		0,740	µg/L
<b>FLUORANTHÈNE (F) (*)</b>		2,7	µg/L
<b>FLUORÈNE (F) (*)</b>		0,730	µg/L
<b>INDENO(1,2,3-C,D)PYRÈNE (F) (*)</b>		0,540	µg/L
<b>NAPHTHALÈNE (F) (*)</b>		180	µg/L
<b>PHENANTHRENE (F) (*)</b>		2,0	µg/L
<b>PYRÈNE (F) (*)</b>		0,940	µg/L
<b>Indice hydrocarbures (C10-C40)</b>	29/10/19		
(NFENISO9377-2)			
<b>Indice hydrocarbures</b>		53,70	mg/L

(\*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm) et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-et-Document.es.pdf>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : Il(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
<b>Indice hydrocarbures (C10-C40)</b> (NFENISO9377-2) Commentaire	29/10/19	Présence d'hydrocarbures lourds > C40	
<b>AZOTE KJELDAHL (E) (*)</b> (NF EN 25663 : 01 Jan 94)	21/10/19	22,2	mg/L
<b>COT (Carbone organique total)</b> (NFEN1484)	21/10/19	310,3	mg/L
<b>Minéralisation MO-0280, NF EN ISO 15587-2 adaptée (*)</b> (MO280)	18/10/19	-	
<b>Eléments en ICP AES</b> (MO176 ICPAES)	23/10/19		
<b>Arsenic</b>		<0,05	mg/L
<b>Cadmium</b>		<0,001	mg/L
<b>Chrome</b>		<0,005	mg/L
<b>Cuivre</b>		<0,01	mg/L
<b>Plomb</b>		<0,01	mg/L
<b>Zinc</b>		15,6	mg/L
<b>Nickel</b>		<0,005	mg/L
<b>Phosphore total (*)</b>		45,5	mg/L
<b>Baryum</b>		0,085	mg/L
<b>Molybdène</b>		0,22	mg/L
<b>Antimoine</b>		<0,02	mg/L
<b>Or</b>		<0,05	mg/L
<b>Erbium</b>		<0,001	mg/L
<b>Argent</b>		<0,05	mg/L
<b>Aluminium</b>		0,088	mg/L
<b>Bore</b>		11,0	mg/L
<b>Béryllium</b>		<0,01	mg/L
<b>Cerium</b>		<0,1	mg/L
<b>Germanium</b>		<0,2	mg/L
<b>Lanthane</b>		<0,1	mg/L
<b>Bismuth</b>		<0,05	mg/L
<b>Europium</b>		<0,001	mg/L
<b>Gallium</b>		<0,001	mg/L
<b>Gadolinium</b>		<0,001	mg/L
<b>Neodyme</b>		<0,001	mg/L
<b>Praseodyme</b>		<0,001	mg/L
<b>Calcium</b>		136	mg/L
<b>Lutetium</b>		<0,001	mg/L
<b>Terbium</b>		<0,001	mg/L
<b>Cobalt</b>		<0,01	mg/L
<b>Hafnium</b>		<0,0005	mg/L
<b>Holmium</b>		<0,001	mg/L
<b>Indium</b>		<0,05	mg/L

(\*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm) et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-et-DocumentL.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
<b>Eléments en ICP AES</b>	23/10/19		
(MO176 ICPAES)			
<b>Samarium</b>		<0,001	mg/L
<b>Fer</b>		5,44	mg/L
<b>Niobium</b>		<0,001	mg/L
<b>Potassium</b>		8,03	mg/L
<b>Lithium</b>		1,53	mg/L
<b>Magnésium</b>		10,9	mg/L
<b>Scandium</b>		0,063	mg/L
<b>Manganèse</b>		0,12	mg/L
<b>Thorium</b>		<0,0005	mg/L
<b>Sodium</b>		78,8	mg/L
<b>Thulium</b>		<0,001	mg/L
<b>Ytterbium</b>		<0,001	mg/L
<b>Palladium</b>		<0,05	mg/L
<b>Platine</b>		<0,05	mg/L
<b>Silicium</b>		6,21	mg/L
<b>Soufre</b>		31,0	mg/L
<b>Etain</b>		0,091	mg/L
<b>Strontium</b>		0,34	mg/L
<b>Tantal</b>		<0,1	mg/L
<b>Tellure</b>		<0,05	mg/L
<b>Titane</b>		<0,05	mg/L
<b>Thallium</b>		<0,05	mg/L
<b>Uranium</b>		<0,05	mg/L
<b>Vanadium</b>		<0,05	mg/L
<b>Tungstène</b>		<0,2	mg/L
<b>Yttrium</b>		<0,01	mg/L
<b>Zirconium</b>		<0,05	mg/L
<b>Eléments en ICP MS</b>	21/10/19		
(MO309 ICNMS)			
<b>Sélénium</b>		<5	µg/L
<b>PHTALATES (GCMS) (F)</b>	21/10/19		
(EN ISO 18856)			
<b>Benzyle butyle phtalate (BBP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-(2-éthylhexyle) adipate (DEHA) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-2-éthylhexyle phtalate (DEHP) (F) (*)</b>		10	µg/L
<b>Diallyle phtalate (DAP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Diéthyle phtalate (DEP) (F) (*)</b>		3	µg/L
<b>Di-isobutyl phtalate (DIPB) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Diméthyle phtalate (DMP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-n-butyle phtalate (DBP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-n-décyle phtalate (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-n-nonyl phtalate (DNP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-n-octyle phtalate (DNOP) (F) (*)</b>		<1	µg/L

(\*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm) et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/terms-and-conditions/terms-and-conditions.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent à(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
<b>PHTALATES (GCMS) (F)</b> (EN ISO 18856)	21/10/19		
<b>Di-n-propyle phtalate (DPP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Di-n-undécyle phtalate (DUP) (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Diphényle phtalate (F) (*)</b>		<1	µg/L
<b>Anions</b> (NFENISO10304-1)	25/10/19		
<b>Chlorure (*)</b>		61	mg/L
<b>Fluorure (*)</b>		1,6	mg/L
<b>Nitrite (*)</b>		<1	mg/L
<b>Orthophosphate (*)</b>		38	mg/L
<b>Bromure</b>		<1	mg/L
<b>Nitrate (*)</b>		1,5	mg/L
<b>Sulfate (*)</b>		44	mg/L
<b>Halogènes</b> (Electrode spécifique)	05/11/19		
<b>Fluor</b>		<10	mg/L
<b>Matière en suspension (*)</b> (NFEN872 (filtre whatman GF/C))	18/10/19	170	mg/L

NB1 : méthode PCB-NDL : ISO 17858

Résultats validés électroniquement par

**Valérie DECTOT**  
 Responsable Projet


Cette validation est une signature électronique, elle est réalisée conformément aux exigences du référentiel ISO 17025

(\*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

 Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm) et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-et-DocumentL.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/est ont été extrait(s).